

Références

Mars
2009



Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux

*de développement durable
et agendas 21 locaux*

VERSION EXPÉRIMENTALE



Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ce document a été réalisé avec le soutien de :



Sommaire

Propos préliminaires	4	Comment utiliser le référentiel ?	20
Le référentiel en quelques mots	5	Chaque collectivité construit son propre système d'évaluation.	20
Pourquoi évaluer votre projet territorial de développement durable ?	6	Répondre aux questions évaluatives et choisir des indicateurs stratégiques parmi ceux proposés	21
Se mettre en cohérence avec les engagements internationaux et nationaux	6	Vérifier si les indicateurs stratégiques sont utilisables	22
S'engager dans une démarche d'amélioration continue, faire vivre le projet territorial	6	Valider politiquement le « système d'indicateurs stratégiques »	22
Partager et rendre compte pour une démocratie locale renforcée	7	Limites d'utilisation du référentiel	23
Enrichir le projet territorial de multiples regards	7	L'utilisation du référentiel selon les territoires	24
Conforter et optimiser la gestion des moyens attribués au projet territorial.	8	Les départements	24
Comment bien utiliser le référentiel ?	9	Les intercommunalités.	25
Comment le référentiel a-t-il été élaboré ?	9	Les villes	25
Un référentiel construit avec les collectivités territoriales.	9	Les communes rurales.	26
Des partis pris retenus par le Ministère	9	Les pays	26
Les critères de sélection des indicateurs	10	Les parcs naturels régionaux	26
Fondamentaux pour évaluer les projets territoriaux de développement durable	12	Questions et indicateurs stratégiques pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux	27
Inscrire l'évaluation du projet de développement durable dans le territoire et ses évolutions	12	Annexe 1 : Liste des personnes ayant participé au dispositif	67
Inscrire le dispositif d'évaluation du projet dans les méthodes habituelles de gestion locale.	15	Annexe 2 : Les principes de l'évaluation en France, selon la Charte de la Société française de l'Évaluation	69
Utiliser le référentiel à tout moment de la vie du projet	15	Annexe 3 : Quelques initiatives complémentaires au référentiel	70
Distinguer l'évaluation du projet et la prise en compte du développement durable dans les actions	16		
Comment faire vivre collectivement le dispositif d'évaluation du projet ?	17		
L'acquisition d'une culture commune de l'évaluation	17		
Une évaluation participative	17		
Un pilotage et une organisation dédiés	18		
Une formalisation du dispositif d'évaluation	19		

Propos préliminaires

Projet territorial de développement durable, l'agenda 21 local est aujourd'hui reconnu comme l'outil fondamental de mise en œuvre, à l'échelle des territoires locaux, des objectifs internationaux de développement durable définis à Rio en 1992, et déclinés dans un grand nombre de textes stratégiques, de conventions et de programmes d'actions. Démarche volontaire, partenariale, ouverte aux habitants, se traduisant concrètement par une réorientation des choix de développement, des politiques et des actions portées par une collectivité ou un territoire, l'agenda 21 local est inscrit dans le projet de loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Aujourd'hui plus de 500 collectivités locales, EPCI et territoires de projets, en ont fait le cadre de leur action.

Le Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, largement adopté par les collectivités et les élus locaux depuis 2006, qui définit les fondamentaux en la matière, place, parmi les cinq éléments déterminants de toute démarche de développement durable, l'évaluation.

Pièce maîtresse de tout projet de développement durable, l'évaluation participe à la gouvernance du projet et à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression. Elle mobilise aussi les différents acteurs - élus, techniciens, partenaires, habitants - sur les objectifs et les choix.

Si l'évaluation est au cœur du développement durable, elle tend à devenir également une priorité pour l'action publique et une clé de la décision.

Elaboré sous le pilotage du commissariat général au Développement durable, le référentiel d'évaluation des agendas 21 répond à une demande des collectivités. Nombre d'entre elles souhaitent en effet disposer d'un outil partagé, suffisamment souple et évolutif, pour leur permettre d'évaluer l'efficacité de leurs stratégies de développement durable.

Afin qu'il s'adapte à toutes les échelles territoriales, il a été conçu dans la concertation avec de nombreux élus et agents territoriaux, du village à la région, en passant par les villes, pays, agglomérations ou départements.

La multiplicité des regards, au sein du groupe de travail réuni pour élaborer ce référentiel, a permis l'émergence d'un outil ancré dans les réalités et utilisable par un grand nombre de collectivités ou territoires. Il leur permettra, en particulier, de rendre compte, concrètement, de leurs progrès en matière de territorialisation du Grenelle de l'Environnement.

Nous savons tous que la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale est une condition de son appropriation et de sa réussite. Les acteurs locaux contribuent à l'inscrire dans l'organisation de la vie quotidienne, dans l'aménagement des territoires, dans les pratiques des citoyens. Ce référentiel leur donnera ainsi des clés pour asseoir leurs stratégies et en mesurer les effets, afin de tenir bon le cap du développement durable !

Michèle Pappalardo,
déléguée interministérielle au Développement durable et
commissaire générale au Développement durable.

Le référentiel en quelques mots

Destiné aux collectivités et territoires de projets (communes rurales, villes, groupements de communes, départements, pays, PNR) qui, déjà engagés dans une démarche de projet territorial de développement durable ou agenda 21 local, souhaitent travailler **dans une logique d'amélioration continue.**

Le référentiel vise à **mettre à leur disposition un cadre commun pour définir et mettre en œuvre un dispositif pérenne d'évaluation...**

...il a été rédigé, à une période où la connaissance en matière d'indicateurs de développement durable est en constante évolution : certains indicateurs proposés sont en cours de construction. Le référentiel sera donc **enrichi au fil des années et de l'évolution de la connaissance.**

...il permet aux collectivités et territoires de **construire leur propre système d'évaluation**, adapté aux spécificités de leur organisation territoriale et aux enjeux locaux de leur territoire.

... il est un **outil pédagogique** qui permettra, sur les territoires, de **partager et de rendre compte** pour **renforcer la démocratie locale et la gouvernance territoriale.**

... **il ne cherche pas à comparer les territoires ou les collectivités entre elles.** Chaque collectivité **utilisera le présent référentiel en fonction des marges de manœuvre** dont elle dispose pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement durable, de ses compétences et des domaines qu'elle aura choisi d'investir au-delà de ses compétences, de son organisation et des moyens existants et à venir.

... **il ne constitue pas un outil normatif** mais rappelle les **motivations et questions incontournables** à se poser lorsque l'on s'engage à évaluer son projet territorial de développement durable. Il propose les questions évaluatives stratégiques adaptées à toute stratégie locale de développement durable et un tronc commun d'indicateurs stratégiques à suivre.

Pourquoi évaluer votre projet territorial de développement durable ?

« Ce qu'il s'agit d'évaluer, ce n'est pas tant notre position dans un classement (intrinsèquement illégitime), mais bien notre capacité à améliorer dans le temps nos propres résultats et impacts en faveur du développement durable. »

(Guide de l'évaluation des politiques publiques, Laurent Djeddar et Céline Gateau-Leblanc – ADF)

Se mettre en cohérence avec les engagements internationaux et nationaux

Agenda 21 et Déclaration de Rio, Stratégie européenne et Stratégie nationale de développement durable, **la France s'est engagée** à plusieurs titres à mettre en œuvre les principes du développement durable.

Pour une collectivité locale ou un territoire, s'engager dans un projet de développement durable, c'est participer à ce mouvement et à ces engagements internationaux. L'évaluation permet à tout territoire ainsi engagé de vérifier et de faire connaître, à échéances régulières, l'apport de sa stratégie locale et de son action, aux objectifs nationaux et internationaux de développement durable.

S'engager dans une démarche d'amélioration continue, faire vivre le projet territorial

Le développement durable conduit à faire évoluer en profondeur les pratiques, les comportements, les modes de consommation et de production, les stratégies locales de développement et d'aménagement.

Un projet territorial de développement durable (ou agenda 21) s'appuie sur l'existant, sur les choix antérieurs, sur leurs succès et leurs échecs, avec l'ambition d'accompagner ces changements collectifs. Il vise **l'amélioration continue des performances territoriales, au regard des finalités de développement durable**. **L'évaluation constitue une démarche idéale pour expliciter ces changements collectifs**, en mesurer l'ampleur et apporter des éléments d'appréciation.

Dans une logique d'amélioration continue, elle enrichit la prise de décision, elle participe à la mobilisation des acteurs sur des objectifs partagés.

Elle accompagne la réorientation périodique des stratégies locales : dans un contexte socio-économique, technologique et environnemental en évolution rapide, les réponses publiques aux enjeux de développement durable doivent être reformulées périodiquement. Prendre en compte les recommandations issues de l'évaluation est essentiel pour accompagner efficacement ces évolutions.

Partager et rendre compte pour une démocratie locale renforcée

Chacun est directement concerné par les choix que fait sa collectivité. Mettre en œuvre un processus d'évaluation participatif permet à celle-ci de se doter d'un espace d'expression et d'écoute : en son sein, les habitants et les différents acteurs peuvent témoigner de leurs attentes et de leurs besoins. C'est également un moyen de mieux **prendre en compte ces attendus**. A cet effet, il faut choisir des indicateurs d'évaluation parlants pour l'habitant, qui peut ainsi juger du processus et des actions. Si, dès sa mise en œuvre, l'évaluation est participative, elle concourt à enrichir le territoire d'espaces de travail collectif. Ils aident alors à partager **les objectifs politiques locaux** de développement durable.

En débattant des résultats attendus pour le territoire et de leurs conséquences pour la collectivité, **une compréhension commune** se construit. L'évaluation aide ainsi à **la sensibilisation** au développement durable, en favorise l'acceptation et participe à la mobilisation sur le projet. En cela, l'évaluation est un outil pédagogique.

En réfléchissant aux questions évaluatives et aux indicateurs qui aideront à définir le chemin parcouru, il devient possible de débattre, de comprendre, de formuler les objectifs de l'action, mais également de faire **comprendre les marges de manœuvre et limites des réponses locales**.

Communiquer les résultats de l'évaluation, c'est rendre compte **des stratégies locales mises en œuvre**. L'accessibilité aux indicateurs et à leur signification crée un climat de transparence, indispensable à une bonne gouvernance. Donner à chacun les moyens d'accéder à ces éléments, permet que l'action publique soit mieux comprise. Le citoyen a connaissance des résultats obtenus, des moyens mobilisés, de la dépense publique engagée. L'évaluation permet alors de valoriser les choix stratégiques pertinents ou de mettre en débat les choix à parfaire. La relation de confiance entre la société civile et ses élus s'en trouve renforcée.

Enrichir le projet territorial de multiples regards

L'évaluation est l'occasion d'enrichir **le projet territorial de développement durable des opinions des partenaires qui y participent**.

La transversalité et la participation, déterminants dans un projet territorial de développement durable, se traduisent, dans le dispositif d'évaluation, par **le principe de pluralité**. **L'évaluation** doit pour cela prendre en compte « de façon raisonnée les **différents intérêts en présence et recueille la diversité des points de vue pertinents sur l'action évaluée**, qu'ils émanent d'acteurs, d'experts ou de tout autre personne concernée ». (*charte de l'évaluation, SFE, 2006*)

L'implication des partenaires (acteurs sociaux, économiques, institutions, représentants des habitants...) **renforce la légitimité du projet territorial et des résultats de l'évaluation**. La parole est donnée aux parties prenantes, directement concernées par la politique et ses impacts, ce qui permet le partage des conclusions de l'évaluation.

Ainsi, expertise technique et expertise d'usage sont à associer à l'évaluation. Il s'agit de **mobiliser l'intelligence collective**.

L'évaluation facilite **le processus de changement et la mobilisation des partenaires** sur de nouveaux objectifs partagés. Ils participeront ainsi plus volontiers à la collecte des informations nécessaires à l'évaluation.

Conforter et optimiser la gestion des moyens attribués au projet territorial

3 ENJEUX DE PILOTAGE D'UN PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préparer les décisions

L'évaluation, nécessairement **articulée aux dispositifs de suivi** de l'organisation territoriale (suivi, contrôle, audit), dote les services d'arguments quantitatifs et qualitatifs. Ils vont servir à réorienter les stratégies territoriales suivant ce fil directeur qu'est le développement durable. En explicitant les impacts sur le territoire des choix stratégiques, en vérifiant si les objectifs visés ont été atteints et en recherchant les causes (techniques, financières, organisationnelles...) des échecs, elle place la décision dans un **cercle d'amélioration continue**. L'utilité de l'action publique pour les habitants et leur environnement est ainsi mise en évidence.

Optimiser les moyens à mobiliser

Alors que les moyens à mobiliser sont de plus en plus contraints et face à des besoins croissants en service, public et collectif, les projets territoriaux se situent devant une **obligation de rationalité et d'efficience**. En permanence, leurs protagonistes doivent trouver la bonne adéquation entre besoins et ressources. Ils doivent emprunter des chemins nouveaux, à ce jour sans réelles références. En interpellant l'institution sur son fonctionnement, en l'interrogeant sur ses pratiques, l'évaluation oriente progressivement la collectivité vers de meilleurs leviers.

Mobiliser les équipes et les compétences

Multiplicité des territoires, croisement d'enjeux transversaux, enchevêtrement des outils de l'action publique, diversité des partenaires, diversité des bénéficiaires... la complexité inhérente au développement durable interroge les techniciens, les experts, les acteurs du territoire sur la manière de mener leur action. Elle oblige à reconnaître qu'il serait illusoire de tout vouloir traiter et maîtriser. L'évaluation participative est une **opportunité d'apprentissage collectif**. Elle aide à rassembler les divers acteurs sur des finalités ambitieuses. Elle mobilise sur des objectifs stratégiques pour le territoire. Elle amène à recentrer le projet territorial sur des objectifs prioritaires, réalistes et d'utilité générale. Elle est ainsi un outil de gestion des ressources et compétences.

Evaluer, c'est vérifier :

- **L'efficacité** : les résultats obtenus sont-ils conformes aux objectifs chiffrés ?
- **L'efficience** : au regard des résultats obtenus, l'attribution des moyens (humains, financiers...) est-elle optimale et acceptable ?
- **La pertinence** : le projet territorial contribue-t-il à améliorer la situation locale, sans incidences négatives sur les équilibres supraterritoriaux et planétaires ?
- **L'adéquation** : les objectifs stratégiques du projet territorial de développement durable, ceux des différents programmes et projets sectoriels, l'organisation et les moyens prévus sont-ils en adéquation ?
- **L'articulation** : les programmes et projets sur le territoire sont-ils articulés et cohérents, entre eux, et avec les objectifs du projet territorial de développement durable ?

Comment bien utiliser le référentiel ?

Pour bien utiliser le présent référentiel, il importe de rappeler comment il a été élaboré mais aussi avec quels partis pris et sur quels fondamentaux les territoires pourront s'appuyer pour mettre en œuvre un dispositif pérenne d'évaluation de leur projet territorial de développement durable.

Comment le référentiel a-t-il été élaboré ?

Un référentiel construit avec les collectivités territoriales

Pour être utilisé, le référentiel devait être élaboré avec les collectivités, prendre en compte les réalités de terrain, s'appuyer sur les expériences existantes.

Un **groupe de travail**, composé de chargés de mission développement durable ou évaluation de 16 collectivités et territoires de projets, et de quelques organismes ressources (Association 4D, RAEE, ARENE Île-de-France, ARPE Midi-Pyrénées, SFE, IFEN...), animé par le cabinet ABCD-Durable, s'est réuni régulièrement pendant plus d'un an pour construire le référentiel.

Ponctuellement, ce groupe de travail a accueilli des **personnes ressources issues des organismes suivants** : ANRU, ODAS, ADEME, IFEN, CERTU, OREE, ETD, ADELS, MEEDDAT. Un **comité de pilotage**, composé des représentants des réseaux de collectivités (AMF, ARF, ADF, AMGVF, ADCF, Mairie Conseils, Fédération des PNR, ACUF, APFP), de partenaires institutionnels (Comité 21, DIACT - Observatoire des Territoires, ADEME) et piloté par le commissariat général au Développement durable, a suivi et orienté les travaux.

L'**Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable** a organisé deux ateliers pour débattre du référentiel : en décembre 2007, les collectivités participantes ont précisé leurs attentes et besoins ; en septembre 2008, elles ont débattu et enrichi une version provisoire du référentiel. Durant l'automne 2008, six journées de travail avec chaque **réseau de territoires** (pays, PNR, communautés de communes, départements, villes grandes et moyennes, villages) ont permis de dégager des éléments spécifiques à chaque type de territoire afin de faciliter l'utilisation du référentiel (cf page 24 et suivantes). En 2009, une **expérimentation auprès de collectivités volontaires** testera l'usage du présent référentiel, aidera à l'enrichir et à l'adapter aux réalités quotidiennes des territoires.

Des partis pris retenus par le Ministère

- Qu'il s'appelle ou non agenda 21, un projet territorial de développement durable est destiné à emmener toutes les politiques du territoire vers le développement durable ; ce référentiel n'a pas pour objet d'évaluer l'ensemble des politiques, mais bien **d'évaluer le projet stratégique de développement durable**.
- C'est la **plus-value apportée par l'agenda 21** par rapport aux politiques dites « classiques » que l'on cherche à évaluer. Cette plus-value réside notamment dans la mise en œuvre de la transversalité, dans la capacité à mettre en cohérence les acteurs et les actions et dans la prise en compte systématique de l'intérêt des générations futures.
- Le référentiel d'évaluation **s'appuie sur les finalités et éléments déterminants du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux** (voir encadrés pages suivantes).

Des partis pris retenus par le Ministère

- Des **questions évaluatives** précisent le sens et les objectifs à rechercher prioritairement dans une stratégie territoriale de développement durable. Des indicateurs stratégiques en nombre restreint et une liste d'indicateurs secondaires diversifiés sont proposés pour une évaluation dans la durée.
- Les **indicateurs stratégiques** sont à regarder non pas séparément, mais tous ensemble, comme un système cohérent. Ils n'ont de sens que s'ils sont suivis dans le temps, permettant ainsi de mesurer les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre du projet de développement durable.

Les critères de sélection des indicateurs

Le choix de chaque indicateur stratégique a été opéré en fonction de différents critères de qualité individuelle :

- **Sa pertinence** : L'indicateur reflète-t-il effectivement le résultat attendu de la stratégie territoriale ? La plus-value développement durable recherchée ?
- **Sa lisibilité et simplicité** : L'indicateur peut-il être présenté au public de manière simple, pédagogique, compréhensible par tous ?

5 FINALITÉS POUR DES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SELON LE CADRE DE RÉFÉRENCE NATIONAL

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La lutte contre les dérèglements climatiques d'origine anthropiques est un enjeu majeur, face auquel chacun est responsable. Les collectivités territoriales jouent un rôle considérable dans l'effet d'entraînement et par les décisions qu'elles prennent au quotidien.

2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources

Sans la biodiversité, les milieux et ressources il n'y aurait pas de vie, pas d'activité. Il faut rapidement reconsidérer l'environnement pour que celui-ci ne soit plus un panier dans lequel les Hommes puisent en continu selon leurs besoins. Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable.

3. Epanouissement de tous les êtres humains

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». L'article

1 de la Déclaration de Rio (1992), comme la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française, rappellent que cette finalité est indissociable du développement durable.

4. Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires

Recréer et renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, et ni à celui territoires voisins ou lointains, est essentiel en termes de développement durable.

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants et les conditions de vie sur la Terre est un pré-requis de développement durable.

5 ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR DES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SELON LE CADRE DE RÉFÉRENCE NATIONAL

1. La participation

Cet élément reflète un principe de l'agenda 21 de Rio (section III – Déclaration de Rio) qui expose que « la réalisation effective des objectifs et des politiques, ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation de tous les groupes sociaux. »

2. L'organisation du pilotage

Le pilotage nécessite un portage politique fort, une organisation adaptée et souple pour permettre la cohérence entre les politiques qui agissent sur le territoire : celles propres à la collectivité, celles des autres collectivités (infra ou supra). Il s'agit également d'assurer la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

3. La transversalité

La transversalité est un élément déterminant qui imprègne toute le projet territorial, à la fois dans son contenu et dans les méthodes

de travail et d'organisation. Le diagnostic doit rendre compte des interrelations entre tous les domaines d'action de la collectivité et toutes les composantes du territoire. Une vision transversale doit transparaître dans la stratégie, décloisonnant les objectifs sectoriels. Les modalités de travail en interne et avec les partenaires doivent faciliter cette transversalité.

4. L'évaluation

Elle doit permettre de vérifier la pertinence de la politique menée au regard des enjeux locaux, des enjeux de développement durable, des attentes et besoins de la population... c'est l'objet de ce référentiel.

5. L'amélioration continue

Tout projet territorial doit apporter une amélioration au regard des finalités de développement durable et des éléments de démarche, par rapport à un état de référence (que la collectivité doit établir).

■ Sa capacité à être orienté vers les leviers d'action :

L'indicateur est-il associé à des domaines dans lesquels toutes les collectivités disposent d'un levier d'action ? (par levier d'action, on entend non seulement les champs de compétences, mais aussi les autres leviers d'action tels que soutien, incitation, promotion...)

■ Sa faisabilité technique : L'indicateur est-il calculable à partir de données en série chronologique disponibles ? Des données de qualité suffisante ? Des données accessibles pour les différentes échelles de territoires concernées ?

■ Son caractère « renseignable » aux différentes échelles de territoires (commune, EPCI, territoires de projets, départements) : Des données sont-elles accessibles pour les différentes échelles de territoire concernées ?

■ Son accessibilité financière : L'indicateur nécessite-t-il seulement des données accessibles « à coût raisonnable » ? Faut-il imaginer un nouveau processus d'accession aux informations de base pour le mesurer ?

■ Sa réactivité ou sensibilité : L'indicateur détecte-t-il des petites évolutions dans le temps du système ? Est-il réactif pour le phénomène que l'on souhaite suivre ?

■ Sa fiabilité : Obtient-on le même résultat si l'on mesure le même indicateur deux ou plusieurs fois dans les mêmes circonstances ? Deux chercheurs différents arriveraient-ils aux mêmes conclusions ?

Fondamentaux pour évaluer les projets territoriaux de développement durable

Inscrire l'évaluation du projet de développement durable dans le territoire et ses évolutions

Porter un projet territorial de développement durable, c'est inscrire des enjeux globaux dans un territoire particulier. Ce territoire est unique, il est le fruit d'une histoire, d'une situation géographique, il porte un patrimoine et des ressources propres, qu'il s'agit de bien identifier et prendre en compte à chaque étape du projet.

Ainsi, il ne s'agit pas d'évaluer des objectifs désincarnés, mais bien de regarder comment le projet s'appuie sur les ressources locales pour les mettre en valeur, comment il corrige les déséquilibres territoriaux, comment il fait progresser le territoire dans ses diverses composantes vers le développement durable.

L'ambition du dispositif d'évaluation est d'apprécier si le projet a effectivement produit des changements bénéfiques pour le territoire, sans effet néfaste pour le développement durable planétaire.

Faire porter le dispositif d'évaluation sur trois niveaux : le territoire, la stratégie, le plan d'action

Il est primordial de différencier, d'une part ce qui relève de l'évaluation du contexte territorial (photographie/diagnostic de l'état du territoire à un instant donné, et de son évolution), d'autre part ce qui est lié à la stratégie mise en œuvre sur ce territoire.

Un dispositif d'évaluation d'un projet territorial de développement durable peut ainsi porter sur trois niveaux :

■ **Les caractéristiques du territoire**, notamment les aspects liés au développement durable, sur lequel le projet territorial entend agir car ils sont identifiés comme des enjeux,

■ **La stratégie territoriale**, l'ensemble des orientations qui guident les priorités d'actions sur le territoire pour faire face à ces enjeux,

■ **Les actions**, qui sont autant de moyens concrets, dont la réalisation devrait permettre d'atteindre les résultats attendus par la stratégie. Parmi ces actions, il importe d'intégrer les documents d'urbanisme et d'aménagements (PLU, SCOT, Schémas d'aménagement...), et l'ensemble des programmations sectorielles et/ou thématiques.

C'est sur le 2^e niveau (stratégie territoriale) que ce référentiel apporte des éléments pour l'évaluation.

	Niveau de l'évaluation	Ce que l'on évalue	Indicateurs de la collectivité	
1	Territoire	Les évolutions du territoire au regard des enjeux de développement durable spécifiques au territoire	Des indicateurs territorialisés de développement durable (spécifiques au territoire, cohérents avec les indicateurs nationaux et internationaux de développement durable)	le dispositif pérenne d'évaluation du projet territorial (une organisation transversale et participative, des partenariats, des outils permanents de questionnement, des indicateurs stratégiques, des indicateurs d'actions)
2	Stratégie du projet territorial	Les résultats de la stratégie territoriale de développement durable (notamment sa pertinence au regard des changements obtenus sur le territoire, grâce aux leviers d'actions mobilisés et mobilisables)	Un système d'évaluation (questions et indicateurs stratégiques) du projet territorial permettant d'avoir une vue d'ensemble des résultats de la stratégie locale (des pratiques régulières de questionnement et des indicateurs stratégiques)	
3	Actions	La mise en œuvre du plan d'actions : son avancement, ses réalisations, ses résultats pour chacune des actions	Un système de suivi des actions du plan d'actions (ex : tableaux de bord de suivi des actions, indicateurs par actions)	

Exemple pour comprendre les 3 niveaux de l'évaluation

	Niveau de l'évaluation	Ce que l'on évalue									Indicateurs de la collectivité
1	Territoire	CONTRIBUTION DU PROJET À LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE									► Gaz à effet de serre émis par le territoire
2	Stratégie du projet territorial	Axe stratégique 1 Développer des mobilités douces et moins polluantes			Axe stratégique 2 Une ville plus dense			Axe stratégique 3 ...			► Part modale des déplacements cyclistes, piétons...
3	Actions	Action 1 Mise en place de pistes cyclables	Action 2 Plate-forme de covoiturage, carsharing	Action 3 Locations de vélos, type Vélib'	Action 1 ...	Action 2 ...	Action 3 ...	Action 1 ...	Action 2 ...	Action 3 ...	► Fréquentation des pistes cyclables ► Nombre de contrats de covoiturage ► Nombre d'utilisateurs du service de location de vélos

Vérifier si la stratégie initiale, déclinée en « arbre d'objectifs », a été la bonne

Quelles sont les questions auxquelles l'évaluation va répondre ?

- ❶ Dans quelle mesure le territoire a-t-il évolué grâce au projet territorial de développement durable ?
- ❷ Les moyens et actions mis en œuvre ont-ils effectivement contribué à atteindre ces résultats ?
- ❸ • Les moyens ou actions prévus ont-ils été mis en œuvre ? Dans quelle mesure ? Si non, pourquoi ?
• Quelles sont les raisons des « échecs » (choix non adapté des moyens pour faire face aux enjeux, organisation et fonctionnement inadaptés, moyens humains ou financiers insuffisants...) ?

Pour répondre à ces questions :

- ❶ une lecture croisée de l'évolution des indicateurs stratégiques avec les indicateurs d'état du territoire
- ❷ une lecture croisée de l'évolution des indicateurs stratégiques avec ceux des actions
- ❸ un bilan des actions

Comment votre stratégie se décline-t-elle en objectifs et en actions ?

Axes stratégiques du projet territorial

Objectifs de rang 1

Sous-axes ou objectifs du projet territorial

Objectifs de rang 2 et 3

- Liés à la collectivité en tant qu'entreprise (écoresponsabilité)
- Liés aux compétences et aux missions de la collectivité
 - PLU, SCOT, Schémas d'aménagement
 - Politiques, schémas et actions sectorielles
- Liés à la collectivité incitatrice auprès des autres acteurs ou collectivités

Ensemble des actions du projet territorial de développement durable

Quel éclairage doit apporter le dispositif d'évaluation ?

L'évolution des indicateurs territoriaux de développement durable disponibles à l'échelle de votre territoire

L'évolution des indicateurs stratégiques du projet territorial

Le suivi des indicateurs de réalisation des actions

Le dispositif d'évaluation vise, année après année, projet territorial après projet territorial, à apporter des éléments de réponse aux questions.

Inscrire le dispositif d'évaluation du projet dans les méthodes habituelles de gestion locale

Le territoire dispose souvent déjà d'un dispositif de suivi des finances locales, de services en charge de l'évaluation et de la prospective. Il peut en tirer profit, mobiliser ces ressources internes existantes, les renforcer d'une pratique élargie de l'évaluation.

Articuler le dispositif d'évaluation du projet territorial avec les outils de gestion et d'évaluation propres à la collectivité est indispensable, afin de mettre en synergie les ressources plutôt que d'empiler les démarches.

Utiliser le référentiel à tout moment de la vie du projet

Au service de l'amélioration continue, à tout moment de la vie d'un projet territorial de développement durable, le processus d'évaluation aide la décision publique et le management. Idéalement, il est conçu en amont du processus d'élaboration d'un projet territorial, venant enrichir la formulation de la stratégie. Il accompagnera ensuite le cycle de vie du projet, permettant à la collectivité de prendre du recul sur son action à certains moments clés.

Ainsi le présent référentiel permet – il d'accompagner :

■ L'évaluation ex ante du projet de territoire :

appréciation préalable qui est conduite avant la mise en œuvre du projet territorial

Elle permet d'envisager le projet sur le long terme en étudiant les impacts croisés que pourront entraîner les choix de la collectivité. A cette étape, les questions évaluatives proposées dans ce référentiel seront particulièrement utiles.

■ L'évaluation in itinere : évaluation au cours de la mise en œuvre du projet territorial de développement durable

Le dispositif d'évaluation permet de modifier en cours de route certains aspects de la stratégie afin que celle-ci réponde mieux aux enjeux locaux de développement durable, nécessairement évolutifs durant la vie d'un projet. Il vise à ajuster la stratégie (et ses moyens associés). Il peut ne concerner que certains aspects, dont on souhaite suivre les résultats au fur et à mesure du projet.

■ L'évaluation ex post : évaluation de la mise en œuvre du projet territorial et des résultats qu'il a produits

L'évaluation ex post, à l'issue d'une période de programmation, au moment où le projet est remis à plat dans sa globalité, permet d'identifier les facteurs de succès ou d'échec, d'apprécier la durabilité des résultats et des impacts et d'émettre des recommandations pour l'élaboration d'un nouveau projet.

Des démarches qui peuvent alimenter le dispositif d'évaluation de votre projet

■ **Contrôle (d'exécution, de gestion...)** : vérification systématique de la conformité de l'action à des normes préexistantes.

■ **Suivi** : outil de connaissance, permet de connaître l'avancement des réalisations.

■ **Bilan** : outil de connaissance, il permet de comprendre les étapes qui ont amené aux résultats de l'action.

■ **Audit : contrôle externe, financier ou organisationnel**, ne touche pas à l'analyse du système d'intervention publique et à ses effets.

■ **Prospective** : démarche permettant de mettre ses choix et ses objectifs à l'épreuve de différents scénarios de long terme.

■ **Notation extrafinancière** : appréciation externe des engagements et moyens mis en œuvre permettant à la collectivité de se situer dans une échelle de performance et visant peu les effets et la cohérence des politiques menées.

Distinguer l'évaluation du projet de la prise en compte du développement durable dans les actions

De nombreuses collectivités ont choisi de relire, de questionner, d'apprécier leurs **politiques, plans et programmes, projets et actions au regard de la prise en compte du développement durable dans leurs attendus et leurs pratiques.**

En France, de nombreuses grilles de questionnement et de critères sont ainsi développées. Elles sont souvent un **outil de pédagogie et de dialogue** autour de ces politiques, plans et projets. Elles suscitent une réflexion globale, un échange de connaissances entre les partenaires et acteurs mobilisés pour les élaborer, les mettre en œuvre ou les suivre. Pour les politiques et projets sectoriels, ces grilles contribuent à vérifier leur contribution potentielle aux enjeux du développement durable. **Ainsi, elles trouvent leur place dans la prise en compte du développement durable par les territoires.**

Cette lecture des politiques, plans et projets, en amont de leur mise en œuvre, ne se substitue pas à l'évaluation du projet territorial. En revanche, il semble logique et cohérent de bien articuler ce type d'outil avec le dispositif d'évaluation.

A titre d'exemple, l'extrait d'une grille simple, naturellement adaptable à chaque contexte, est donné en encadré.

Exemples de questions pour relire une politique, un programme, un plan au regard de sa prise en compte du développement durable

La politique / le programme / le projet permet-il de progresser dans la lutte contre le changement climatique et la baisse des consommations énergétiques ?

- permet-il la baisse des gaz à effet de serre ?
- entraîne-t-il la baisse des consommations énergétiques ?
- permet-il une moindre utilisation des énergies fossiles ?
- permet-il le développement d'énergies renouvelables ?
- incite-t-il les habitants ou les entreprises dans ces voies ?
- limite-t-il l'étalement urbain ?
- limite-t-il les transports motorisés ?

La politique / le programme / le projet augmente-t-il la cohésion sociale ?

- l'accès au logement social ?
- l'accès à l'emploi ?
- l'accès aux soins, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ?
- la parité ?
- la réduction des discriminations ?
- la réduction de la pauvreté ?
- la mixité sociale ?
- la vie associative ou la citoyenneté ?
- l'équilibre ou le lien entre les différentes parties du territoire
- la coopération avec d'autres territoires ?

La politique / le programme / le projet permet-il un mode de vie agréable et plus durable ?

- améliore-t-il le cadre de vie des habitants : convivialité, sécurité... ?
- améliore-t-il l'esthétique ou la propreté du quartier ?
- valorise-t-il le patrimoine bâti ou l'histoire et les savoir-faire du territoire ?
- permet-il de diminuer le bruit pour les habitants et les riverains ?
- permet-il des déplacements à pied ou à vélo accrus ?
- permet-il d'améliorer l'accès à la connaissance sur le développement durable
- permet-il d'améliorer l'accès aux loisirs et à la culture ?

La politique / le programme / le projet permet-il de préserver les milieux, les ressources, la biodiversité ?

- est-il économe en eau ?
- est-il économe en matériaux non renouvelables ?
- est-il économe en produits polluants ?
- permet-il de réduire la consommation de déchets ?
- préserve-t-il ou développe-t-il la trame verte de la ville (continuité entre des milieux verts) ?

Comment faire vivre collectivement le dispositif d'évaluation du projet ?

Mettre en place un dispositif d'évaluation du projet territorial de développement durable ne se réduit pas au choix, au renseignement et à l'analyse d'indicateurs quantitatifs. C'est un processus qui imprègne l'organisation et les relations entre la collectivité et les acteurs de son territoire. Il interpelle élus, techniciens et parties prenantes du projet territorial, implique la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable et des stratégies d'action pour y faire face. Le dispositif d'évaluation s'accompagne d'un travail d'apprentissage et de dialogue collectif, au service d'une culture du changement dans les modes de faire de chacun.

L'acquisition d'une culture commune de l'évaluation

Quelle que soit la finalité du dispositif d'évaluation, il entraînera des changements en termes d'organisation interne et dans le contenu du projet territorial. L'acquisition d'une culture commune de l'évaluation est une étape et un prérequis indispensable. Elle seule permettra, d'une part, de dépasser les inquiétudes associées à l'idée d'évaluation et, d'autre part, de construire un dispositif solide en mobilisant au mieux l'ensemble des ressources et compétences nécessaires.

Une évaluation participative

L'évaluation d'un projet territorial de développement durable répond à une exigence démocratique. Mode d'ajustement pluraliste des stratégies et programmes d'actions, elle doit associer les parties prenantes et impliquer les habitants. Cette implication est vecteur d'appropriation et d'adhésion du plus grand nombre à la démarche et à la collectivité. Pour y arriver, quatre questions s'imposent :

- **Qui souhaite-t-on associer** dans la stratégie d'évaluation ?
Pour chaque acteur que l'on associera, quel sera son rôle (expertise technique, politique, associative ou d'usage et du quotidien (les habitants) ?
- **A quelles étapes** associera-t-on chaque acteur ? Lors de l'élaboration des questions évaluatives et indicateurs ? Lors de l'analyse des résultats de l'évaluation ? ...
- **Jusqu'à où** se propose-t-on d'associer chaque acteur (information, consultation, concertation ou coconstruction) ?
- **Comment seront intégrés les apports des acteurs associés dans la stratégie d'évaluation ?**

Il n'existe pas de réponse unique à ces questions mais diverses expériences ont démontré la plus-value d'une évaluation participative par rapport à une évaluation classique.

L'évaluation participative associe aussi bien les élus, les techniciens (internes/externes) que tous les acteurs et citoyens du territoire. Ces trois catégories d'acteurs peuvent prendre part au dispositif d'évaluation, dès la décision de ses objectifs et modalités, et jusqu'aux évaluations périodiques.

Une telle approche d'évaluation comporte trois intérêts. Elle contribue à une meilleure qualité du jugement sur le programme examiné, elle facilite la mobilisation des acteurs et donc la mise en place de changements opérationnels concrets. De plus, la participation favorise l'implication des bénéficiaires et leur prise en charge des problèmes.

Quelques dispositifs de participation

... au service de l'évaluation des projets territoriaux de développement durable : réunions publiques, ateliers de concertation, conférence de consensus, jurys et panels citoyens, forums participatifs, observatoire citoyens des engagements, revue par les pairs, enquêtes, sondages délibératifs.

A retrouver dans :

« Guide de l'évaluation des politiques publiques », ADF, 2008
 « Coélaboration de méthodes d'évaluation participative », Rhônalpénergie-Environnement, 2009
 « Repères sur l'évaluation au regard du développement durable », Cahier de l'Observatoire n°2 – Observatoire national des agendas 21 locaux, 2008

Un pilotage et une organisation dédiés

L'évaluation du projet territorial de développement durable est éminemment stratégique et requiert un **pilotage au plus haut niveau politique et technique**. Il permettra de favoriser la nécessaire transversalité des travaux.

L'organisation du dispositif d'évaluation suppose des choix, à soumettre aux élus et à la direction, en amont de la définition du dispositif d'évaluation. Ces choix dépendent des réponses à deux questions :

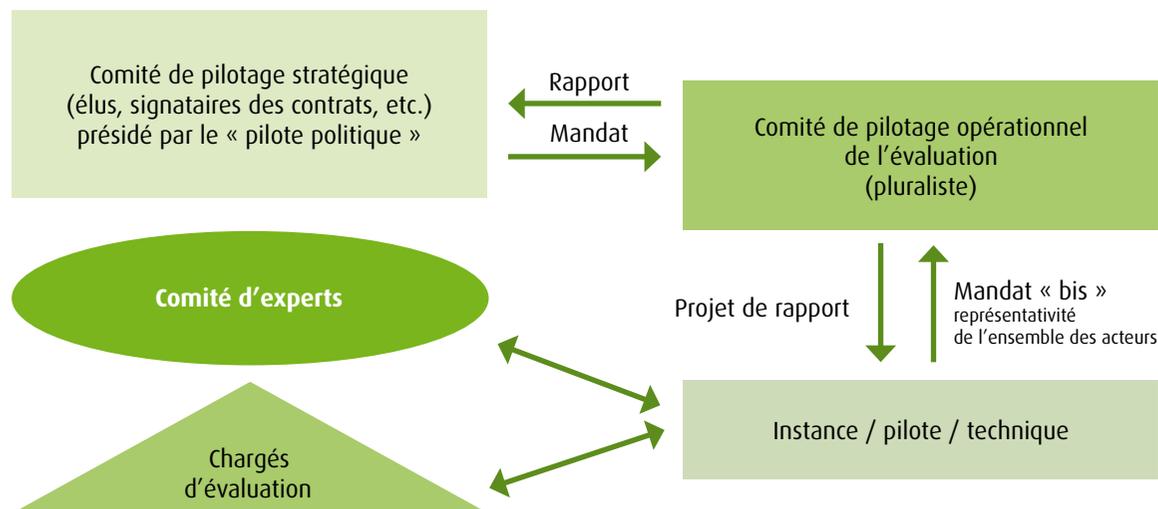
- **pour quel usage le dispositif est-il mis en place ?** Un usage interne ; un outil de communication grand public ; un outil d'amélioration continue, un vecteur d'apprentissage collectif et de mobilisation autour du projet territorial de développement durable... ?
- **qui seront les parties prenantes** participant à l'évaluation (acteurs, partenaires, habitants) ? **A quelles étapes** de la démarche d'évaluation participeront-elles ?

Des réponses à ces questions, découleront des méthodes et une organisation pour chaque étape de travail, notamment :

- **l'organisation et la composition des instances** qui suivront la définition du dispositif et l'évaluation,
- **les objectifs de chaque étape de l'évaluation.**

L'organisation interne des services du territoire doit permettre le fonctionnement efficace et pérenne du dispositif. Sa coordination transversale, son ancrage dans l'ensemble des services concernés, son animation, son articulation avec les services en charge du contrôle, de l'audit et de l'évaluation pourront entraîner des évolutions de cette organisation.

En 2009, une **expérimentation auprès de collectivités volontaires** testera l'usage du présent référentiel, aidera à l'enrichir et à l'adapter aux réalités quotidiennes des territoires.



Deux exemples d'organisation du dispositif d'évaluation et d'association des acteurs

Une formalisation du dispositif d'évaluation

Le dispositif d'évaluation (ses objectifs, ses modalités de fonctionnement, ses moyens) doit être formalisé par un écrit (ou mandat) : l'évaluation sera ainsi compréhensible, partageable et partagée, et pourra être mise en œuvre de manière participative, notamment en interne avec les services et les élus.

Le rôle de chaque acteur du dispositif est défini. Il sait à quel moment il intervient, pourquoi, de quels moyens financiers et de quel temps de travail il dispose.

Cette clarification garantit une mobilisation dans le temps et la pérennisation du dispositif.

Avant de choisir un dispositif d'évaluation, il faut répondre aux questions suivantes :

■ Pourquoi ?

En vue de quoi l'évaluation est-elle conduite ?
Pour répondre à quels enjeux ?
S'agit-il de rendre compte ? De juger de l'efficacité des actions ? De décider s'il faut continuer à investir des fonds publics pour répondre à un « problème » ?...

■ Quoi ?

Quel est l'objet (la politique ou la stratégie, les actions), quel est le champ de l'évaluation ? Qu'est-ce qu'il s'agit d'évaluer au sein de cette politique (son efficacité, son utilité...) ?

■ Quand ?

Quelle période doit couvrir l'évaluation ? S'agit-il d'analyser une politique sur une dizaine d'années ou les résultats d'une période beaucoup plus courte ?
A quel moment est réalisée l'évaluation au regard du déroulement de la politique publique (ex ante, in itinere et ex post).

■ Où ?

Quel espace couvre l'évaluation ? L'espace s'entend ici comme territoire géographique, ou comme une partie de l'organisation (directions, directions générales, élus).

■ Comment ?

Quels outils sont mobilisés (analyse qualitative ou quantitative, démarche plus ou moins participative...) ? Quels sont les choix méthodologiques et les instruments de mesure ?

■ Qui ?

Qui commande l'évaluation ? Qui finance ? Qui valide les conclusions ? Qui réalise ? Qui est destinataire ? Qui décide de la mise en œuvre des conclusions de l'évaluation ?

■ Quel dispositif d'évaluation ? Comment positionner les acteurs de l'évaluation ?

Quel rôle et quelle constitution du comité de pilotage, du comité technique, du comité de suivi ?

Exemple d'éléments à formaliser pour décrire le dispositif d'évaluation et son fonctionnement.

Comment utiliser le référentiel ?

Il est proposé à chaque collectivité de construire son propre système d'évaluation, avec un calendrier, une organisation interne, un niveau de participation qu'elle choisit. Pour suivre les résultats du projet territorial de développement durable, le référentiel propose conjointement des questions évaluatives clefs et 40 indicateurs stratégiques, retenus comme faisant sens dans leur globalité, mais aussi dans leur individualité. S'il est important de se poser toutes les questions évaluatives, le choix des indicateurs stratégiques reste au choix de chaque collectivité en fonction de ses spécificités territoriales et de ses compétences (cf. partie « L'utilisation du référentiel selon les territoires »). Les indicateurs secondaires de types variés (impact territorial, pression, réponses ou réalisation) sont donnés à titre indicatif, pour permettre d'enrichir la réflexion par des exemples d'indicateurs qui ont été testés par des collectivités.

Les tableaux s'utilisent en trois étapes :

- Répondre aux questions évaluatives et choisir vos indicateurs stratégiques parmi ceux proposés
- Vérifier si les indicateurs stratégiques sont renseignables
- Valider politiquement le « système d'indicateurs stratégiques »

Etape 1

Pour chacun des **10 critères du Cadre de référence**, la lecture du tableau se fait verticalement, puis de gauche à droite, le tableau comprenant :

Une colonne pour les questions évaluatives

Questions à se poser lors de l'évaluation car il s'agira d'un enjeu stratégique pour la collectivité. Ces questions sont suffisamment précises pour orienter l'évaluation sur les enjeux stratégiques de développement durable. Le référentiel présente ainsi des grandes questions évaluatives et des sous-questions évaluatives qui déclinent et précisent la question principale. La collectivité cherchera à préciser comment elle y répond et ce qui explique sa réponse.

Une colonne pour les indicateurs stratégiques

Un indicateur¹ se définit comme un facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement. Les indicateurs stratégiques du référentiel permettent de mesurer les résultats d'une stratégie territoriale de développement durable.

Une colonne pour les indicateurs secondaires

Il s'agit d'indicateurs proposés aux collectivités pour compléter et enrichir les indicateurs stratégiques. Ces indicateurs permettent aussi d'adapter l'évaluation du projet territorial à des spécificités territoriales. Ils permettent de compléter le système d'indicateurs formés par les questions évaluatives et les indicateurs stratégiques.

Les questions évaluatives et leurs sous-questions vous aident à cerner les résultats stratégiques recherchés.



Des indicateurs stratégiques sont proposés pour couvrir la finalité. Ils constituent un « système d'indicateurs » permettant de suivre les résultats stratégiques attendus. Attention, un indicateur ne correspond pas à une question évaluative.



Parmi ces indicateurs, complémentaires des indicateurs stratégiques, certains pourront vous sembler plus adaptés comme indicateurs stratégiques.



Questions évaluatives	Indicateurs stratégiques	Indicateurs secondaires	
<p>Les documents de planification (PDU, PLH, ...) et les DUL (documents d'urbanisme : PLU, SCOT, ...) sont-ils mis en cohérence avec les orientations du plan climat ou son équivalent ?</p> <p>Les politiques territoriales structurantes ont-elles été mises en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ?</p> <p>Les programmes d'investissements sont-ils mis en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ?</p>	<p>Part modale des déplacements (des habitants, tous types de déplacements)</p>	<p>Fréquentation des transports collectifs : Part des abonnés aux transports collectifs, rapporté au nombre d'habitants</p> <p>Longueur cumulée des lignes de transport en commun protégées (bus, métro, tramway, navette fluviale, busway...) Longueur cumulée de pistes cyclables Taux de motorisation des ménages Nombre de km parcourus par des véhicules motorisés (cf étude CERTU) Part des déplacements scolaires non réalisés en véhicules individuels</p> <p>Nombre de PDE d'entreprises sur le territoire</p>	<p>PARTIE BLANCHE ↑ compétences et politiques de la collectivité ↓</p>
<p>Existence d'un objectif chiffré en matière de réduction des GES liés aux pratiques de la collectivité</p> <p>Prise en compte de critères énergie ou GES dans les achats</p> <p>La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?</p> <p>Existence d'un plan d'actions pour réduire les consommations énergétiques dans le patrimoine bâti de la collectivité pour réduire les émissions de GES</p> <p>Existence d'un plan de déplacement (PDE) ou d'un plan de mobilité</p>	<p>Emissions de GES liés aux pratiques de la collectivité (en équivalent CO₂) (bâtiments, déplacements notamment)</p> <p>Consommation énergétique de l'éclairage sur le domaine public de la collectivité (en Kwh par habitant et par an)</p>	<p>Consommation en kWh / agent.an ou /m².an Indice énergétique du patrimoine bâti de la collectivité (kWh/m².an)</p> <p>Part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la collectivité (biomasse, géothermie, éolien, hydraulique, solaire) Emissions en SO₂, NO_x des équipements thermiques de la collectivité Nombre de sites couverts par un plan d'action énergie-GES établi par rapport au nombre total de sites : Pourcentage de réduction des GES issus des plans d'action Taux moyen d'émission de carbone du stock de véhicules achetés et / ou loués Nombre moyen d'agents formés par an à l'éco-conduite Emissions totales annuelles liées au transport aérien des agents et élus</p>	

¹ En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Il est déconseillé de lire les indicateurs sans avoir lu les questions évaluatives

Etape 2

Pour retenir vos indicateurs, il est utile de se donner des critères de choix :

Des indicateurs adaptés aux leviers mobilisables sur le territoire

Les indicateurs stratégiques mesurent les changements possibles au regard des leviers d'actions territoriaux mobilisables. Il s'agit donc de retenir les indicateurs sur lesquels votre projet de territoire peut effectivement avoir un effet, soit dans les champs des compétences propres de votre territoire, soit par l'incitation d'autres acteurs.

Des indicateurs qui font sens individuellement

Les indicateurs stratégiques font sens au regard des questions évaluatives. Chacun sera retenu individuellement s'il est pertinent au regard des questions évaluatives, et s'il est simple, lisible, faisable financièrement et techniquement. Chacun devra pouvoir être assorti d'une valeur ou d'une tendance d'évolution que vous lui fixez.

Des indicateurs qui font sens collectivement

Le choix des indicateurs stratégiques a été opéré en fonction de différents critères de qualité individuels, mais aussi parce qu'ils font sens, collectivement. Il convient de valider à votre tour, dans l'étape finale, les indicateurs retenus, comme un système faisant sens globalement.

Une fiche indicateur pour comprendre les indicateurs stratégiques

Une fiche est proposée pour chacun des indicateurs stratégiques. Elle comporte :

- la définition et les principes de calcul de l'indicateur,
- la pertinence de l'indicateur au regard du phénomène à évaluer, et son caractère transversal,
- les principaux engagements français / européens / internationaux relatifs au phénomène mesuré,
- les limites d'utilisation,
- les références, études, définitions principales, pour en savoir plus.

NB : ces fiches sont actuellement en cours de construction et seront jointes à la version définitive du référentiel (2010).

Etape 3

Valider politiquement le « système d'indicateurs stratégiques »

Les 40 indicateurs stratégiques constituent a priori un « système d'indicateurs » qui font sens, ensemble, pour suivre la stratégie territoriale au regard des 10 critères du Cadre de référence national.

Les indicateurs stratégiques devront faire sens et permettre aux élus de piloter leur projet territorial et de rendre compte aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le groupe d'indicateurs stratégiques, collectivement, sera débattu et validé par les élus.

Limites d'utilisation du référentiel

Les questions évaluatives apportent à la réflexion sur les résultats attendus du « projet territorial de développement durable » de nombreuses clés.

Les indicateurs stratégiques proposés ont des limites, quant à leur utilisation. Ces limites sont liées :

à la connaissance

Au moment où ce référentiel est produit, la connaissance est en construction sur certains indicateurs. Des études seront lancées par le MEEDDAT pour proposer aux collectivités un mode plus précis de construction de certains indicateurs. D'autre part, des phénomènes émergents, annonciateurs de rupture, ont été plus difficile à intégrer au système d'indicateurs. Ils n'ont pas été niés. Il convient donc de reconnaître les limites d'interprétation de certains indicateurs et d'envisager d'éventuelles analyses plus fines.

au contexte réglementaire

Certains indicateurs ont été retenus, car faisant sens au regard des engagements nationaux actuels. Si la réglementation évolue, ils seront toujours pertinents, mais moins adaptés pour témoigner de l'engagement du territoire dans des politiques et réglementations supraterritoriales.

au type de territoire mettant en œuvre le référentiel

La gageure a bel et bien consisté à proposer un outil commun à toutes les échelles de territoire. Pour autant, son application doit se confronter aux différents types de territoires : leurs compétences, leurs leviers d'actions, leurs spécificités territoriales. Pour accompagner cette adaptation aux différents types de territoires, quelques éléments complémentaires sont donnés dans le paragraphe suivant.

à la disponibilité de l'information et des données de base

Pour être renseignés, certains indicateurs nécessitent une récupération régulière des données de base et, pour ce faire, des modalités de recueil de l'information. Ces modalités peuvent être inhérentes à la collectivité et requérir une réflexion sur l'organisation interne. Elles peuvent aussi relever de partenariats avec des organismes fournisseurs de données (qu'il s'agira d'associer). Certaines informations peuvent être sollicitées auprès des bénéficiaires ou prestataires du territoire, donc dépendre de l'instruction des dossiers. Dans tous les cas, il convient de prévoir des moyens (temps, financement éventuel) pour les acquérir afin de renseigner les indicateurs retenus.

L'utilisation du référentiel selon les territoires

Les paragraphes suivants ont été rédigés à partir des travaux, menés avec les associations d'élus en novembre et décembre 2008. Ils donnent des « messages-clés » considérés par les participants à ces journées de travail comme importants à souligner dans le référentiel pour faciliter son utilisation.

Les paragraphes ci-dessous ne sont pas l'expression officielle des associations d'élus.

Pour les départements

(Messages clés issus de la journée de travail du 6 novembre 2008)

EN GÉNÉRAL

« Le présent référentiel, proposé à l'échelle nationale à l'ensemble des collectivités, doit servir de **base aux politiques départementales de développement durable**, base évolutive et vivante. Il s'applique aux démarches de développement durable des départements (engagés ou non dans un Agenda 21), qui ont l'ambition d'intégrer le développement durable dans leurs politiques, le considérant comme « englobant » et non comme une action parmi d'autres. Il s'adresse aux départements souhaitant positionner leur engagement de développement durable en lien avec les dynamiques nationales, régionales ou locales.

Les indicateurs stratégiques retenus devront permettre de **vérifier que les impulsions politiques fortes sont suivies d'effets**. Pour un élu départemental, l'indicateur pourra être assorti d'un « seuil d'alerte », lui permettant de déclencher des correctifs. Les indicateurs stratégiques retenus devront être politiquement appropriables. Ils seront, en nombre raisonnable, simples, voire synthétiques.

Le référentiel permet de **communiquer sur les actions départementales**, d'informer le citoyen, en application du droit.

PLUS SPÉCIFIQUEMENT

« Le référentiel s'appliquera principalement aux **résultats attendus, en fonction des compétences départementales. Il concerne l'exemplarité de l'institution départementale, mais aussi ses politiques sur le territoire départemental.**

Avant tout, les questions évaluatives accompagneront la réflexion politique sur les attendus du projet territorial de développement durable : ensuite, seront construits les indicateurs et définis le dispositif d'évaluation pérenne à mettre en œuvre.

Le référentiel interpelle l'organisation départementale, complexe, notamment dans la mise en œuvre de la transversalité. Il peut être un outil au service de la diffusion d'une culture commune du développement durable dans une institution où la diversité des métiers est très riche.

Le référentiel sollicite tous les leviers d'actions départementaux (dans leurs compétences et hors compétences), afin d'infléchir les pratiques internes, les politiques départementales et de donner lisibilité et crédibilité à ses politiques. Il sous-tend la mise en œuvre d'écoconditions ou de « conditionnalité développement durable » de certains de ses dispositifs d'aide ou d'appui aux collectivités infra.





Pour les intercommunalités

(Messages clés issus de la journée de travail du 9 décembre 2008)

« A l'échelle de tout territoire intercommunal, l'engagement de développement durable correspond à un **projet global sur un territoire et non pas à la compilation des projets développement durable des communes, des intercommunalités...**

Le référentiel permet de poser, à l'échelle de ces territoires intercommunaux, les **questions stratégiques qui susciteront des échanges constructifs de territoires** à territoires pour diffuser les enjeux de développement durable, débattre ensemble autour d'**objectifs partagés**. Ces échanges intercommunaux s'appuient sur une bonne connaissance du territoire, de ses évolutions et sur son appropriation : il s'agit d'abord d'avoir un sentiment d'appartenance collective au territoire, puis d'avoir une connaissance de son évolution, passé ou à venir, au regard du développement durable. Des indicateurs territoriaux sont donc à définir pour observer le territoire, à partager avec les communes, les partenaires et le tissu associatif.

Si ce référentiel peut sembler complexe, **il doit être lu à partir des questions évaluatives, comme un outil de débat pour les décideurs intercommunaux**. Dans un second temps seulement, il aide à choisir des indicateurs stratégiques, pour lesquels l'intercommunalité souhaite mesurer, dans le temps et grâce à son action, des changements effectifs sur le territoire.

Les indicateurs proposés n'ont de sens que dans leur suivi et évolution dans le temps.

Le référentiel vise à **vous accompagner pour orienter, débattre et formuler les résultats attendus de l'ensemble des politiques publiques sur le territoire. Les leviers mobilisables par les intercommunalités dépendent de leur niveau d'intégration**, à savoir des compétences qu'elles exercent en lieu et place des communes. Ces dernières peuvent être plus ou moins larges selon qu'il s'agit d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes.

Le territoire intercommunal peut, outre les communes membres, mobiliser d'autres partenaires et acteurs du territoire (conseil de développement pour les agglomérations, associations, entreprises, ONG, citoyens, etc.). Cette mobilisation et la mise en cohérence des politiques à travers une gouvernance adaptée sont le gage de la réussite de l'engagement intercommunal au service du développement durable.

Pour les villes

(Messages clés issus de la journée de travail du 5 novembre 2008)

« La mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation du projet territorial de développement durable induit la mobilisation des acteurs, voire des habitants, selon le niveau de participation que vous choisirez.

Vous n'êtes pas seuls si vous souhaitez mettre en œuvre les principes et outils proposés dans ce référentiel.

- Son expérimentation par une petite dizaine de collectivités en 2008 vous permettra d'avoir des retours concrets sur son utilité, ses apports aux territoires.
- Au niveau régional, des plates-formes ressources et comités régionaux Agendas 21, associant la Région et les services de l'Etat peuvent vous aider dans votre réflexion.

La mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation implique des moyens : une mobilisation et un portage politique pour le lancement du dispositif, du temps pour renseigner les indicateurs de manière régulière, des choix de représentation et de communication des indicateurs.

Pour les communes rurales

(Messages clés issus de la journée de travail du 27 novembre 2008)

« Le référentiel proposé a été conçu pour permettre aux communes rurales, comme aux autres territoires français (communautés de communes, pays, parcs naturels régionaux, départements), de travailler **en cohérence autour d'objectifs stratégiques partagés, mais avec, pour chacun, leurs propres leviers d'actions mobilisables**. Il aide vos villages à rejoindre la dynamique collective et à mettre en œuvre le principe « penser global, agir local ».

L'utilisation du référentiel doit être vue comme **une expérience motivante et enrichissante qui aide à tracer une ligne de conduite, à débattre du sens de votre agenda 21**. Il est un « carnet de route » qui permet d'appréhender la dimension concrète d'un agenda 21. Le référentiel est **adaptable et peut être adapté à votre commune**, aussi bien qu'à vos moyens financiers.

Les indicateurs retenus seront utilisés tout au long de la démarche. De ce fait, leur choix doit être mûri et réfléchi. Le nombre d'indicateurs ne doit pas être un critère de sélection. Il vous est conseillé d'investir la totalité des champs sur lesquels votre commune s'engage dans son agenda 21.



Pour les pays

(Messages clés issus de la journée de travail du 18 novembre 2008)

« L'évaluation des projets territoriaux de développement durable de pays, vise avant tout à se mettre dans une logique d'amélioration continue. Elle n'est ni normative, ni destinée à rendre compte aux partenaires du pays.

Le référentiel n'est pas, non plus, un outil pour « contrôler » les engagements des intercommunalités ou communes adhérentes au pays. Néanmoins, il ne peut être mis en œuvre qu'avec une collaboration active de ces collectivités.

Il est donc un outil au service des compréhensions collectives, du dialogue et de la définition collective des changements souhaités, pour le territoire du pays, et possibles grâce aux leviers mobilisables par le pays. Il doit être approprié à la fois par le pays et les collectivités infra, également par les membres du Conseil de développement, associant ainsi élus, techniciens et représentants de la société civile. Le référentiel devient alors un outil intéressant pour **consolider les échanges et le dialogue entre collectivités et Conseil de développement**.

Il peut être un **fil conducteur, par les questions évaluatives notamment, pour structurer la stratégie**. Il devrait être utilisé dès l'amont de la réflexion sur l'agenda 21 du pays, en se posant les questions évaluatives avec les élus et en associant le plus largement possible acteurs locaux et territoires infra.

Le volet « finalités » du référentiel peut être utilisé de manière différente selon les politiques propres aux partenaires avec qui le pays contractualise (région, conseil général, Etat...) à un instant T.

Pour les parcs naturels régionaux

(Messages clés issus de la journée de travail du 28 novembre 2008)

« Le référentiel vise à aider les parcs naturels régionaux (PNR) à évaluer la contribution de leur **Charte aux objectifs nationaux de développement durable**, dans un souci de cohérence des actions et de contribution à une dynamique collective des territoires autour d'enjeux communs.

L'évaluation étant un élément déterminant de toute démarche de développement durable, elle est également **nécessaire à la reconnaissance du rôle des parcs** dans les efforts collectifs de développement durable. Les territoires de PNR se doivent d'être innovants pour le développement durable. Ils se doivent également d'évaluer leur contribution à cet effort collectif.

Le référentiel est adaptable à chaque territoire de PNR : il vous est proposé d'organiser sur votre territoire vos modalités propres, de l'appropriation interne du référentiel au sein de l'équipe et avec vos partenaires. Le référentiel peut ainsi vous **aider à apprécier les contributions des collectivités qui sont sur votre territoire**.

Le référentiel est un outil à votre service, qui vous permettra de construire un dispositif pérenne d'évaluation du développement durable, en veillant à son articulation avec la méthode d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte. Il conviendra de veiller à la synergie des différents outils d'évaluation qui vous sont aujourd'hui proposés.

Le parc ne dispose pas de tous les leviers pour faire évoluer le territoire : il convient donc de choisir les indicateurs en fonction des leviers d'actions du parc et de ses partenaires.

Questions et indicateurs stratégiques pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable

Tableaux Finalités

- 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- 3- Epanouissement de tous les êtres humains
- 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- 5- Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Engagements Grenelle

- **Réduire de 20% les émissions actuelles** de GES du secteur transport d'ici 2020
- Généralisation dans un délai de 3 à 5 ans d'un **bilan carbone-énergie** (eau, déchets, transports) pour toutes les personnes morales, publiques ou privées, de plus de 50 salariés ou agents
- **Porter à 23% en 2020 la part des énergies renouvelables** dans la consommation d'énergie finale
- Elaborer un **Plan National d'Adaptation Climatique** à décliner dans les Plans Climats Energie Territoriaux
- **Pour les nouvelles constructions privées :**
 - 2010 : passage anticipé à la réglementation THPE, avec un objectif d'1/3 des constructions en basse consommation ou à énergie passive ou positive
 - 2012 : généralisation des logements neufs à basse consommation (50 kWh/m²)
 - 2020 : objectif de généralisation des logements neufs à énergie passive ou positive (solaire, presses, plan protéines végétales)
- **Dès 2010, tous les bâtiments et équipements publics devront être construits en basse consommation** (50 kWh/m²) ou seront à énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables seront systématiquement intégrées. Pour les bâtiments à énergie positive, les collectivités territoriales auront la possibilité de vendre l'énergie sur le réseau.
- **Atteindre 30% des exploitations agricoles** à faible dépendance énergétique d'ici 2013 (biogaz, solaire, presses, plan protéines végétales)
- **Développement de 1500 km de lignes nouvelles** de tramways ou bus protégées d'ici 10 ans, venant s'ajouter aux 329 existantes en 2008
- **Développement des plans de déplacements** d'entreprises, d'administrations, d'écoles et de zones d'activités (obligation ou incitation)

Questions évaluatives

Le projet territorial s'est-il fixé des **objectifs quantifiés** de lutte contre le changement climatique ?

- Existence d'un **objectif de réduction des GES**, par rapport aux émissions de 1990 :
- d'un facteur 4 d'ici 2050 oui non
 - 20% d'ici 2020 (obj. européen) oui non
- Existence d'un **objectif d'économie de la consommation énergétique** de 20% par rapport aux projections pour 2020 (obj. européen) oui non
- Existence d'un **objectif de développement des ENR** de 20% dans la consommation énergétique (obj. européen) ou de 23% (objectif Grenelle 1) d'ici 2020 oui non
- Existence d'un **objectif chiffré de performance énergétique** - toutes énergies confondues - en kWh/m²/an **pour de nouveaux bâtiments ou quartier**
- Aucun | 0-15 | 15-50 | 50-90 | au-delà de 90
- Traduction de ces objectifs chiffrés dans les différents documents de planification
- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> documents d'urbanisme (PLU SCOT) | <input type="checkbox"/> planification des transports | <input type="checkbox"/> politique de logement | <input type="checkbox"/> développement économique |
|---|---|--|---|

Le projet territorial intègre-t-il un **plan climat** ou équivalent ?

- Existence d'un **plan climat** ou son équivalent
- non | en cours d'élaboration | délibéré | en cours d'évaluation
- Existence d'une **réflexion prospective spécifique au territoire en matière d'adaptation au changement climatique**, traduite dans le plan climat ou son équivalent
- non | en cours de mise en œuvre | formalisé
- Existence d'un **diagnostic carbone et d'un diagnostic énergétique** sur le territoire (bilan carbone, thermographie aérienne, audit énergétique, ...)
- non aucun des deux | oui l'un ou l'autre | oui les deux
- Existence d'une **articulation entre les actions des différentes échelles territoriales** (communes, groupements de communes, département, région) en matière de climat
- non | informels | formalisés
- Existence de **partenariats pour entraîner les acteurs** (entreprises...) et d'outils d'animation
- non | informels | formalisés
- Existence d'une **labellisation de la démarche énergie - climat** (type Cit'ergie, ...)
- non | oui | en projet

Indicateurs stratégiques

Emissions de GES à l'échelle du territoire (en équivalent CO₂)

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire (biomasse, géothermie, éolien, hydraulique, solaire - hors nucléaire)

Part des logements neufs à haute performance énergétique (RT 2005 moins 10% ou mieux)

Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique

Indicateurs secondaires

Emissions de GES à l'échelle du territoire par secteurs émetteurs

Consommation énergétique sur le territoire, en kWh, annuel (par secteur / nombre d'emploi ; par source / nombre d'habitants)

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique électrique du territoire (biomasse, géothermie, éolien, hydraulique, solaire)
Production (en kW/h/an) des grandes installations collectives en énergie renouvelable en kWh
Nombre cumulé d'installations d'ENR chez les particuliers et petits producteurs (rapporté au nombre d'habitants)
Puissances installées en énergies renouvelables chez les particuliers et professionnels du territoire

Part de surface produite à haute performance énergétique (RT 2005 moins 10% ou mieux) (tous types de bâtiments : tertiaire, entreprise, logement, services publics,)

Part des logements sociaux réhabilités sur le plan énergétique / ensemble du parc social
évolution annuelle du %

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Les documents de planification (PDU, PLH, ...) et les DUL (documents d'urbanisme : PLU, SCOT, ...) sont-ils mis en cohérence avec les orientations du plan climat ou son équivalent ?

Les politiques territoriales structurantes ont-elles été **mises en cohérence** avec le plan climat ou son équivalent ?

<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> dans les objectifs et orientations (PADD, ..)	<input type="checkbox"/> dans les traductions opérationnelles (règlements, ...)	<input type="checkbox"/> oui
------------------------------	--	---	------------------------------

<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui, mais pour moins de 30% des programmes	<input type="checkbox"/> oui, mais pour moins de 60% des programmes	<input type="checkbox"/> oui, pour 60 à 100% des programmes
------------------------------	---	---	---

Existence d'un objectif chiffré en matière de réduction des GES liés aux pratiques de la collectivité

Prise en compte de critères énergie ou GES dans les achats

La collectivité est-elle **exemplaire** dans ses pratiques internes ?

Existence d'un plan d'actions pour réduire les consommations énergétiques dans le patrimoine bâti de la collectivité **pour réduire les émissions de GES**

Existence d'un plan de déplacement (PDE) ou d'un **plan de mobilité**

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

<input type="checkbox"/> oui systématiquement	<input type="checkbox"/> oui partiellement	<input type="checkbox"/> non
---	--	------------------------------

<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/> formalisé	<input type="checkbox"/> en cours d'évaluation
------------------------------	---	------------------------------------	--

<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/> formalisé	<input type="checkbox"/> en cours d'évaluation
------------------------------	---	------------------------------------	--

Indicateurs stratégiques

Part modale des déplacements
(des habitants, tous types de déplacements)

Emissions de GES liés aux pratiques de la collectivité
(en équivalent CO₂)
(bâtiments, déplacements notamment)

Consommation énergétique de l'éclairage sur le domaine public de la collectivité
(en kWh par habitant et par an)

Indicateurs secondaires

Fréquentation des transports collectifs : Part des abonnés aux transports collectifs, rapporté au nombre d'habitants

Longueur cumulée des lignes de transport en commun protégées (bus, métro, tramway, navette fluviale, busway...)
Longueur cumulée de pistes cyclables
Taux de motorisation des ménages
Nombre de km parcourus par des véhicules motorisés (cf. étude CERTU)
Part des déplacements scolaires non réalisés en véhicules individuels

Nombre de PDE d'entreprises sur le territoire

Consommation en kWh / agent.an ou /m².an
Indice énergétique du patrimoine bâti de la collectivité (kWh/m².an)

Part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la collectivité
(biomasse, géothermie, éolien, hydraulique, solaire)
Emissions en SO₂, NO_x des équipements thermiques de la collectivité
Nombre de sites couverts par un plan d'action énergie -GES établi par rapport au nombre total de sites : Pourcentage de réduction des GES issus des plans d'action
Taux moyen d'émission de carbone du stock de véhicules achetés et / ou loués
Nombre moyen d'agents formés par an à l'éco-conduite
Emissions totales annuelles liées au transport aérien des agents et élus

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Engagements Grenelle

- **Assigner aux PLU des objectifs chiffrés** de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles
- La **trame verte et bleue** est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat
- **Restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce** ; effacement des obstacles les plus problématiques à la migration des poissons après une étude ayant permis de les identifier
- Privilégier la **valorisation locale du bois** (matériau, énergie) dans les projets de développement locaux et les projets de territoire
- En se fixant un objectif de **100% des masses d'eau en bon état à terme**, passer de 70% aujourd'hui à moins d'un tiers de dérogation à cet objectif en 2015, et moins de 10% en 2021.
- Achever la **mise en place des périmètres de protection** de tous les points d'alimentation en eau potable et protéger l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés d'ici 2012
- Passer en **agriculture biologique 6% de la Surface Agricole Utile** en 2010, 15% en 2013 et 20% en 2020
- Mettre en place dès 2008 une démarche de certification environnementale volontaire des exploitations graduée jusqu'à un niveau A de haute valeur environnementale (HVE), fondé sur un référentiel simple constitué d'indicateurs de résultats. Atteindre **50% des exploitations agricoles certifiées en 2012**
- **Phytosanitaires** : objectif de réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion des méthodes alternatives et sous réserve de leur mise au point
- **Instauration d'un IFT** (indice de fréquence de traitement avec des produits phytosanitaires), en cours de développement, dans le cadre du plan Eco Phyto 2018
- Passer progressivement à **20% de produits biologiques en 2012** dans les commandes de la restauration collective publique (20% d'approvisionnement en bio d'ici 2012)

Questions évaluatives

Le projet territorial permet-il une **connaissance partagée de la biodiversité du territoire ?**

Existence d'outils de connaissance et de suivi dynamique de la biodiversité et de l'état des milieux sur l'ensemble du territoire (inventaires, observatoires, diagnostic écologique...)

- | | | | |
|------------------------------|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, pour moins de 30% du territoire | <input type="checkbox"/> oui, mais pour moins de 60% du territoire | <input type="checkbox"/> oui, pour 60% à 100% du territoire |
|------------------------------|---|--|---|

Existence d'une dynamique collective organisée, associant acteurs publics et société civile, au service de la collecte d'information sur la biodiversité du territoire

- | | | | |
|------------------------------|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, en associant des acteurs publics | <input type="checkbox"/> oui, en associant des acteurs publics, associatifs et privés | <input type="checkbox"/> oui, en associant des acteurs publics, associatifs, privés et des habitants |
|------------------------------|--|---|--|

Existence d'outils de mise à disposition large de la connaissance relative à la biodiversité du territoire

- | | | | |
|------------------------------|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, ponctuellement | <input type="checkbox"/> oui, périodiquement | <input type="checkbox"/> oui, mise en ligne permanente |
|------------------------------|--|--|--|

Une stratégie de **préservation des espaces à enjeux et de constitution d'une trame écologique** est-elle définie et mise en œuvre ?

Existence d'une identification des espaces à enjeu du territoire, en lien avec l'échelle régionale (*espaces stratégiques pour le maintien de la biodiversité, le bon fonctionnement des milieux écologiques, les continuités biologiques, la prévention des risques naturels, ...*)

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> pas concerné directement |
|------------------------------|------------------------------|---|

Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la gestion des espaces à enjeu du territoire, intégrant :

- la constitution d'une trame verte et/ou bleue au service des continuités écologiques
 oui non
- la préservation des zones humides et milieux naturels sensibles oui non

Les enjeux locaux de maîtrise de l'étalement urbain et de préservation de l'agriculture périurbaine sont ils connus et intégrés dans le projet territorial

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> ils sont connus | <input type="checkbox"/> ils font l'objet de mesures ponctuelles | <input type="checkbox"/> une stratégie globale est formulée pour y faire face |
|--|--|---|

Les documents de planification opposables et les nouveaux projets d'aménagement intègrent-ils ces actions ?

- | | | | |
|------------------------------|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, pour moins de 30% des surfaces à enjeux | <input type="checkbox"/> oui, pour moins de 60% des surfaces à enjeux | <input type="checkbox"/> oui, pour 60% à 100% des surfaces à enjeux |
|------------------------------|---|---|---|

Indicateurs stratégiques

Surface des espaces identifiés à enjeux et part couverte par une mesure de protection

Contribution à la trame écologique nationale, régionale (et départementale) (en termes de continuité notamment) (*)

Indicateurs secondaires

Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
« Valeur » (ou services rendus) de la biodiversité sur le territoire (indicateur à développer)

Zone urbaine :
Surfaces d'espaces verts (publics, privés, trame verte ou bleue) en continuité avec des espaces naturels, agricoles, forestiers

Pourcentage des surfaces en continuité ou trame végétale d'un seul tenant par rapport à la surface totale du territoire

Zone périurbaine et rurale :

Surface de SAU en agriculture biologique
Surface agricole ou forestière engagée dans une démarche de qualification environnementale (tous types : biologique, biodynamique, PEFC, FSC,...)

Nombre d'hectare et pourcentage de surfaces couvertes par des mesures agro-environnementales territorialisées
Quantité de produits phytosanitaires / m² d'espaces agricoles et / ou naturels

Linéaires de haies inscrites à l'inventaire du PLU
Evolution du km de haies, pour les milieux urbains et périurbains
Nombre d'arbres annuellement plantés hors forêts (en zones urbanisée, agricoles, routier)

Nombre d'hectares de surfaces agricoles artificialisées
Part des surfaces imperméabilisées

Nombre d'espèces florissantes permettant le maintien et le développement d'insectes pollinisateurs
Comptage d'abeilles par les apiculteurs

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

* L'indicateur fait l'objet d'une étude complémentaire pour sa définition opérationnelle

Questions évaluatives

Le projet territorial permet-il de préserver et développer la diversité de la **nature ordinaire** ?

- Existence d'une stratégie partagée avec les gestionnaires intégrant :**
- le développement de la nature en ville oui non
 - la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers oui non
 - la restauration des espaces forestiers et agricoles dégradés oui non
 - la réduction des surfaces imperméabilisées oui non
 - la lutte contre les espèces invasives oui non

- Les documents de planification opposables intègrent-ils cette stratégie ?**
- | | | | |
|------------------------------|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, pour moins de 30% des espaces concernés | <input type="checkbox"/> oui, pour moins de 60% des espaces concernés | <input type="checkbox"/> oui, pour 60% à 100% espaces concernés |
|------------------------------|---|---|---|

- Existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de l'étalement urbain?**
- | | | | |
|--|---|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> non, mais territoire concerné | <input type="checkbox"/> non, car territoire non concerné | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> oui, intégrés dans les documents opposables |
|--|---|------------------------------|--|

Le projet territorial permet-il de protéger, gérer et aménager le **capital paysager du territoire** ?

- Existence d'une **cartographie** des différentes zones paysagées du territoire
- | | | |
|------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui pour les paysages remarquables ou emblématiques | <input type="checkbox"/> oui pour l'ensemble des paysages |
|------------------------------|--|---|

- Existence d'une stratégie **partagée de protection et de valorisation des paysages**
- | | | |
|------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui pour les paysages remarquables ou emblématiques | <input type="checkbox"/> oui pour l'ensemble des paysages |
|------------------------------|--|---|

Indicateurs stratégiques

Nombre d'hectares d'espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'urbanisation
(en nombre d'ha consommés, rapportés au nombre d'habitants)

Indicateurs secondaires

Nombre de logements à l'hectare

Part des espaces végétalisés ou faisant l'objet de renaturation (en lien avec l'adaptation au changement climatique, le cycle de l'eau, les corridors écologiques, ...)

Sols agricoles appauvris en matière organique
Sols agricoles pollués par accumulation de pesticides
Sols agricoles : Aléas liés à l'érosion des sols

Indicateur d'appréciation de la demande sociale pour un paysage préservé

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le projet territorial intègre-t-il une stratégie de **préservation des ressources** et de **maîtrise des pollutions** industrielles et domestiques

Existence et prise en compte d'une réflexion prospective sur le développement du territoire en fonction des stocks de **ressources disponibles** (eau, matières premières, notamment pour la construction)

- | | | |
|------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui pris en compte dans les schémas sectoriels | <input type="checkbox"/> oui, pris en compte dans les documents de planification opposables |
|------------------------------|---|---|

Mise en œuvre d'un plan d'action pour la préservation et la restauration de la **qualité des eaux** (eaux de surfaces et eaux souterraines)

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> partielle, non explicite | <input type="checkbox"/> oui, de manière explicite et formalisée |
|------------------------------|---|--|

Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la restauration de la **qualité des sols** (sites potentiellement pollués, conservation de la qualité agronomique, lutte contre l'imperméabilisation et l'érosion, lutte contre les pollutions chimiques...)

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> partielle, non explicite | <input type="checkbox"/> oui, de manière explicite et formalisée |
|------------------------------|---|--|

Mise en œuvre d'un plan d'actions de réduction de la **pollution lumineuse** sur le territoire (diminution du nombre de points lumineux, baisse des intensités, modulation des intensités suivant l'heure, suppression de l'éclairage nocturne des feuillages,...)

- | | | |
|------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ponctuellement et localisé | <input type="checkbox"/> oui, de manière formalisée et partenariale |
|------------------------------|---|---|

Indicateurs stratégiques

Consommation mensuelle la plus élevée en eau potable par rapport à la disponibilité de la ressource

Part des captages et cours d'eau dont la qualité est bonne ou très bonne

Indicateurs secondaires

Consommation d'eau potable / habitant
Rendement du réseau de distribution d'eau potable

Part des opérations immobilières intégrant la récupération et la valorisation des eaux pluviales

Qualité des ressources en eaux superficielles
(ex : SEQ-eau, en cours de développement par les agences de l'eau, si possible spatialisée)

Part des captages faisant l'objet d'une protection de qualité

Performance du système d'assainissement (réseaux collectifs, STEP, assainissement individuel)

Part des stations d'épuration conformes aux normes

Importance (capacité de traitement) des techniques alternatives d'assainissement quand adaptées (macrophytes,)

Part des surfaces occupées par des sols et sites pollués ou potentiellement pollués faisant l'objet de mesures de maîtrise des risques induits

Surfaces occupées par des sols et sites pollués ou potentiellement pollués

Sols pollués par accumulation de substances toxiques, friches industrielles

Mise en œuvre de dispositifs visant l'optimisation d'utilisation des matières (minérales, naturelles,...) sur le territoire (gravières, filières bois-énergie,...)

Part des espaces verts et espaces publics du territoire gérés avec des procédés écologiques

(désherbage sans produits phytosanitaires, mulchage, choix d'espèces économes en eau, ...)

% de surface

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

La collectivité est-elle **exemplaire** dans ses pratiques internes ?

Existence d'un plan d'action pour une **gestion écologique des espaces verts**

non | oui, informel | oui, formalisé

Existence d'un plan d'action pour **l'entretien écologique des bâtiments et des matériels**

non | oui, informel | oui, formalisé

Indicateurs stratégiques

Quantité de produits phytosanitaires consommée par la collectivité
(rapportée au m² ou linéaires traités du domaine public de la collectivité : ex : m² d'espaces verts, linéaire de voiries, etc....)

Part des denrées issues de l'agriculture biologique ou HVE (*) dans les marchés de restauration
(* HVE = Haute Valeur Environnementale, lorsque label défini (en valeur en euros, ou en volume, ou en part des repas)

Indicateurs secondaires

Part d'utilisation d'engrais et de phytosanitaires naturels
proportion en % de l'utilisation totale de produits
Quantité d'engrais par m² d'espace vert

Consommation d'eau en m³ par agent
Part de l'eau potable utilisée pour des usages ne nécessitant pas de l'eau potable

Intensité de consommation de papier
Masse de papier consommée, rapporté au nombre d'agents et d'élus

Intensité de production de déchets
Volumes de déchets produits (typologie ADEME) par agent

Puissance (en Watt) des lampes d'éclairage public

Nombre d'agents formés à l'utilisation modérée de produits potentiellement polluants (entretien, phytosanitaires...)

Part (en volume) des approvisionnements des restaurants collectifs issus de circuits courts, de filières labellisées (terroir,...), de saison, du commerce local

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

3- Epanouissement de tous les êtres humains

Engagements Grenelle

- Révision de **l'inventaire des points noirs du bruit** pour 2007, résorption en 5 à 7 ans des plus dangereux pour la santé ; Mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations
- Développer **l'équité en santé-environnement**, en s'attaquant aux points noirs de la qualité de l'air, en commençant par les enfants et les populations les plus sensibles ou les plus exposées et Plan Particules : objectif de 15 mg/m³, valeur cible en 2015 (soit 15 % de réduction par rapport à aujourd'hui, avec atteinte à terme de la valeur guide de l'OMS de 10 mg)
- **Au moins un éco-quartier avant 2012** dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatifs

Questions évaluatives

Le projet territorial permet-il une amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable, perceptible par les habitants ?

Existence de dispositifs permettant de suivre l'**appréciation par les habitants de leur qualité de vie** (enquête, groupes de paroles, ..)

oui | en cours | non

Existence d'une stratégie visant la **satisfaction des besoins essentiels pour tous**, notamment l'éducation, l'accès à l'emploi, le logement, la santé, la culture et les loisirs.

oui, sur 2 thèmes | oui sur 4 thèmes | oui, sur les 6 thèmes

Existence d'objectifs quantifiés dans le projet territorial en termes d'**accessibilité aux services publics, aux transports, aux infrastructures TIC, aux services de santé...**

oui | non

Indicateurs stratégiques

Appréciation par les habitants, de l'évolution de leur qualité de vie et de la possibilité d'adopter un mode de vie durable sur le territoire (par enquête) (*)

Enquête de perception de différents aspects : convivialité, accès aux services publics et privés, sécurité, propreté, qualité des espaces publics, voirie partagée, accès à un patrimoine culturel diversifié, accès à un mode de vie durable (transports en commun, déplacements doux, espaces verts, sports en nature, participation et citoyenneté, mixité des fonctions)

Indicateurs secondaires

Indicateurs démographiques, taux de départ et taux d'arrivée sur le territoire
Taux de suicides
Taux de médecins (généralistes / spécialistes) pour 1000 hab.
Temps d'accès aux services d'urgence
Part de la voirie urbaine en zone 30 sur le territoire
Taux d'accidents de la route
Taux de criminalité (comprenant les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les atteintes aux biens) par an/ 1000 hab.
Ambiance sonore des quartiers (bruit/calme, avec/sans voiture,..)
Taux d'obésité
Besoins en soins bucco-dentaires, consommation de médicaments psychotropes, taux de mortalité prématurée, avant 65 ans

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le projet territorial permet-il la **préparation de conditions** de vie durable pour tous à long terme ? (mobilité durable, logement durable, mixité fonctionnelle, alimentation saine et durable, activités physiques « en plein air », santé environnementale, sécurité et tranquillité des personnes, participation et citoyenneté...)

Existence d'une stratégie à long terme de développement et de rénovation de l'habitat pour offrir aux habitants des conditions de vie durable

non

oui, sur des quartiers neufs

oui, sur quelques quartiers neufs et anciens spécifiques

oui, sur le territoire

Existence d'objectifs chiffrés en matière de logement social privé et public, mobilité, sécurité, santé environnementale

non

oui, pour 1 thème sur 4

oui, pour 3 thèmes sur 4

oui, pour les 4 thèmes

Existence d'outils de connaissance de l'exposition de la population aux nuisances: bruit, ondes électromagnétiques (antennes GSM, Wi-fi...), liées au sol : naturelles (radon/arsenic, pollen) ou artificielles (radioactivité, dioxine, pyralène)

non

oui

partiellement

pour l'essentiel

Existence d'outils pour le développement d'une culture du risque à la mesure de l'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques (inondations, souterrains, industriels)

non

oui, informations ponctuelles

oui, actions régulières

Mise en cohérence des documents de planification (SCOT, PLU, PDU, PLH, ..) et du projet du territoire avec les objectifs chiffrés de la collectivité en matière de construction, logement social, mobilité, exposition aux risques, exposition aux nuisances)

non

oui, pour 2 thème sur 6

oui, pour 4 thèmes sur 6

oui, pour les 6 thèmes

Existence sur le territoire d'outils de **prévention de la délinquance** (ex : Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD))

non, mais territoire concerné par la problématique

non, car territoire non concerné

oui

Existence d'actions de sensibilisation à la **santé dans l'habitat**

oui

en cours

non

Indicateurs stratégiques

Part, diversité (*) des habitants ayant bénéficié d'une action culturelle soutenue par la collectivité

(*) diversité : géographique, mixité sociale des publics, part des handicapés, part des publics en difficultés, diversité des âges, etc..

Indicateur de Développement Humain local

Indicateur bâti sur le modèle de l'IDH international, mais adapté aux données communales (par exemple, suivant méthodologie expérimentée par le Grand Lyon, ou équivalente)

Part de la population vivant dans un « espace aménagé durablement » (*)

(Quartiers ou lotissements durables, anciens quartiers réhabilités, ou quartiers aménagés sous l'angle du développement durable)

Indicateurs secondaires

Qualité de l'eau destinée à la consommation:

Taux de non-conformité des eaux potables distribuées

Qualité des eaux de baignade

Occurrence de l'indice ATMO (médiocre à très mauvais)

Part des adolescents atteints d'asthme chronique

Nb. de nourrissons atteints de bronchiolite admis aux urgences

Pourcentage d'établissements accueillant du public, gérés ou financés par la collectivité, ayant fait l'objet de mesures de la **qualité intérieure de l'air**

Pourcentage de logement social (rapporté au nombre de logements, d'habitants)

Proportion d'habitants résidant à moins de 500 m d'espaces verts, accessibles à pied (espaces verts et naturels)

Part de la population exposée aux risques (naturels, industriels, technologiques)

Densité de population en zone Plan de Prévention des risques

Existence et annexion au PLU d'un PPRN ou PPRT (commune)

Pourcentage de PPRN et PPRT adoptés par rapport à ceux ordonnés par le Préfet (département, région)

Part de la population ayant accès au transport collectif: (ou nb. d'abonnés TC (hors scolaires, étudiants), ou nb d'emplois /logements créés et existants à moins de 500 m d'un train, 400m d'un arrêt métro-tram, 300 m d'un bus)

Nb. d'espaces, sites, itinéraires inscrits au PD des ESI

Part, diversité des hab. ayant accès aux sports et aux loisirs, soutenus par la collectivité

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

* L'indicateur fera l'objet d'une étude complémentaire pour sa définition opérationnelle

Questions évaluatives

Le projet territorial intègre-t-il une stratégie en faveur de **l'accès à la connaissance au service du développement durable** ?

Existence d'une politique d'**éducation à l'environnement et au développement durable** à l'échelle du territoire, avec les établissements scolaires

- non | oui, avec les établissements relevant de la compétence de la collectivité | oui, avec tous les types d'établissements

Existence d'un plan d'actions pour la sensibilisation au développement durable des habitants

- non | oui

Existence d'un espace Internet dédié au développement durable, sur le site de la collectivité

- non | oui, accessible en 1 clic | oui, accessible en 2 clics | oui, accessible en 3 clics ou plus

Le projet territorial permet-il l'appropriation du **patrimoine culturel local** (langues, savoir-faire et culture locaux, patrimoine bâti, arts)

Existence d'outils de connaissance du patrimoine culturel local

- non | oui

Existence d'une **dynamique collective** pour la préservation et l'appropriation du patrimoine culturel local ?

- non | oui, en associant des acteurs publics | oui, en associant des acteurs publics, associatifs et privés | oui, en associant des acteurs publics, associatifs, privés et des habitants

Existence d'**espaces, de lieux** (physiques et virtuels) **et de politiques** permettant la pratique et la valorisation des cultures locales (langues, savoir-faire, histoire, patrimoine, arts) ?

- non | oui quelques domaines | oui, nombreux domaines

Existence d'**engagements collectifs** (ex : charte « héritage et patrimoine », intégration dans les documents d'urbanisme ou charte d'aménagement, ZPPAUP ...), et de dispositifs de soutien aux pratiques culturelles ?

- non | oui

Indicateurs stratégiques

Nombre et répartition sur le territoire de bénéficiaires de projets pédagogiques globaux et multi-acteurs d'éducation au développement durable soutenus par la collectivité

Indicateurs secondaires

Nombre et diversité des habitants sensibilisés à l'initiative de l'Agenda 21 de la collectivité

(part des habitants par quartier)
Nombre d'habitant accompagnés ou formés aux économies de ressource dans l'habitat (eau, énergie, matières, déchets)

Niveau de mise en ligne d'informations relatives au développement durable sur le territoire

Agenda 21 – diagnostic, stratégie, actions, résultats – acteurs ressources sur le territoire, espaces et commissions accessibles au public, documents liés à l'exposition aux risques et nuisances sur le territoire, qualité de l'air, paysages...

Budget alloué à la sensibilisation développement durable des habitants (rapporté au nombre d'habitants)

Nombre d'Agendas 21 d'établissements scolaires sur le territoire

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

La collectivité est-elle **exemplaire** dans ses pratiques internes ?

Existence d'un accord paritaire intégrant la politique de gestion des ressources humaines

non | en cours d'élaboration | oui

Existence d'un diagnostic de santé environnementale et de santé mentale des agents (qualité de l'air intérieur, nuisances magnétiques, hygrométrie, ergonomie des conditions de travail...)

non | en cours de mise en place pour l'un ou l'autre | oui pour l'un ou l'autre | oui pour les deux

Existence d'un dispositif formalisé d'information des nouveaux agents sur l'engagement de développement durable de la collectivité et sur les gestes et pratiques internes pour un développement durable

non | en cours de mise en place | oui

Indicateurs stratégiques

Taux d'absentéisme des agents
Nombre de jours par an

Indicateurs secondaires

Nombre et diversité des agents sensibilisés à l'initiative de l'Agenda 21 de la collectivité
(part des agents / catégorie)

Part des fiches de poste ayant intégré la prise en compte du développement durable

Budget alloué à la sensibilisation au développement durable des agents (rapporté au nombre d'agents)

Budget alloué à la formation développement durable des agents (rapporté au nombre d'agents)

Part des agents bénéficiant d'actions de formation continue sur les enjeux du développement durable et/ou du projet de DD Bilan social interne (enquête)

Nombre d'arrêts maladies, nombre d'accidents du travail

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Questions évaluatives

Le projet territorial favorise-t-il la **cohérence** des politiques sociales *entre elles, et avec les autres* politiques au service de la **cohésion sociale** ?

Existence d'une **pratique organisée** de mise en commun des informations et données des services et acteurs du territoire, mobilisés au service de la cohésion sociale

- non | réunions périodiques d'échange d'information | actions partenariales | convention de partenariat formalisé

Existence de **lieux d'échange et d'une animation territoriale pérenne** en faveur de la cohésion sociale

- non | oui

Existence d'un **suivi concerté des personnes en difficultés, sans emploi**

- non | suivi concerté en interne | suivi concerté externe

Existence de moyens apportés aux acteurs pour favoriser leur synergie dans l'accompagnement des projets des personnes en difficulté

- non | partiel | oui

Indicateurs stratégiques

Nombre de travailleurs pauvres et allocataires de minimas sociaux faisant l'objet d'un accompagnement individualisé vers l'emploi soutenu par la collectivité

Indicateurs secondaires

Part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté
Revenu médian
Taux de chômage :
- de longue durée (+ d'un an)
- de très longue durée (+ de deux ans)
- des jeunes, des femmes, des plus de 50 ans
- des personnes peu qualifiées (niveau inférieur au bac)
- des titulaires de minima sociaux
- des personnes handicapées
Durée moyenne du chômage

Nombre de bénéficiaires des minima sociaux et de la CMU
Taux de CDD, temps partiel, dans les actifs

Nombre de retour à l'emploi après 6 mois d'accompagnement individualisé soutenu par la collectivité

Nombre d'emplois créés reposant sur des potentiels et des ressources locales
Part des contrats de plus de 6 mois dans les personnes ayant retrouvé un emploi

Nombre de demandes en logement social
Evolution du prix du m² à la location

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Existence d'un **plan de développement des espaces publics favorisant le sentiment du « vivre ensemble »** (mobiliers urbains accueillants, présence de l'eau et du végétal, mixité des fonctions circulation / détente/ restauration/ habitation...)

- non | oui, plan couvrant partiellement le territoire | oui, plan couvrant l'ensemble du territoire

Existence d'une **mobilisation collective** pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions en faveur du lien social

- non | oui, associant plusieurs services et partenaires institutionnels | oui, associant des associations locales | oui, associant des associations et habitants intéressés

Le projet territorial vise-t-il à **renforcer le lien social** entre les habitants ?

Mise en œuvre par la collectivité de moyens pour :

- Développer des espaces privés et publics de convivialité oui non
- Permettre la prise en charge par les habitants de leur quartier oui non
- Développer la vie associative oui non
- Renforcer les liens et les dialogues intergénérationnels oui non
- Accueillir les nouveaux arrivants oui non

Existence de dispositifs renforçant la **capacité des habitants et acteurs à agir et dialoguer**

- non | oui

Indicateurs stratégiques

Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale et générationnelle

(en m² réalisés intégrant des critères tels que mixité entre « accession à la propriété / location / logement social », « mixité générationnelle », « mixité culturelle », « mixité des CSP »)

Indicateurs secondaires

Part du budget de la collectivité consacré au financement des associations dont les champs d'action apportent une plus value développement durable

Proportion d'adhérents à des associations (/ total habitants)

Part des associations locales qui témoignent de leur capacité à porter le volet de « cohésion sociale » dans leur activité propre
Nombre d'association d'insertion ou intermédiaires soutenues

Nombre de lieux et événements de rencontre entre habitants visant une implication active dans des actions locales

Participation à des événements créant des liens de voisinage (fêtes voisins, etc..)

Nombre de plaintes collectées relative aux conflits de voisinage

Mobilisation effective de certains publics (jeunes, ...)

Nombre d'actions en faveur des liens intergénérationnels (ex : soutien scolaire, aide à la création d'entreprise par des retraités, ...)

Nombre de personnes (âgées / jeunes) touchées par des actions / opportunités de rencontres intergénérationnelles soutenues par la collectivité
Nombre de jeunes ; de personnes âgées ; courbe de population
Taux d'actifs par tranche d'âge

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le projet territorial s'est-il fixé des objectifs **en termes de diminution des inégalités** ?

Existence d'un système d'**observation des inégalités** (observation des inégalités sociales et professionnelles, des inégalités territoriales sur le territoire, de la parité homme femmes dans les actions portées ou soutenues,...)

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> suivi interne pour les actions mises en œuvre par la collectivité dans le cadre du projet territorial | <input type="checkbox"/> convention de partenariat avec les partenaires et bénéficiaires pour le partage d'information |
|------------------------------|--|--|

Existence de programmes, d'actions ou d'interventions en faveur de la **non-discrimination**

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui |
|------------------------------|------------------------------|

Existence d'un engagement formalisé en faveur de l'**accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite et de leur meilleure intégration (charte « ville-handicap », ou engagement similaire...)

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, dans le cadre des obligations réglementaires (*) | <input type="checkbox"/> oui, au delà des obligations réglementaires |
|------------------------------|--|--|

Existence d'une politique volontariste et partagée pour l'intégration des minorités (gens du voyage, sans domicile fixe, étrangers,...)

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui |
|------------------------------|------------------------------|

Indicateurs stratégiques

Indicateur de mesure des inégalités sur le territoire

(Mesure d'un BIP 40 allégé, à développer, cf travaux régionaux en Nord Pas de Calais et Ile de France :
A court terme : Part des charges locatives dans le loyer en logement social)

Part des habitants situés à moins de X km de services publics et services aux publics essentiels

(Mairie, présence postale, soins à la personne – infirmier, médecin, kiné, pharmacie – école / crèche, alimentation de première nécessité : boucher, boulanger, épicier, tabac, café-resto – ou lieu multi-services)

Indicateurs secondaires

Part des charges locatives dans le loyer en logement social

Inégalités locales de pauvreté : **indicateur de pauvreté monétaire**, par quartier, global (indicateur de Gini, base quartiers)

Taux de chômage dans les ZUS

Proportion de lieux publics et de points d'arrêt en TC accessibles aux personnes à mobilité réduite et handicapées

Indicateur de fracture numérique : Part des habitants ayant accès à Internet haut débit, et à la téléphonie mobile

Taux d'emploi des actifs handicapés

Nombre d'actions (part du budget) consacrées à l'accès à la culture et au sport des publics empêchés (handicapés, personnes âgées, bénéficiaires des minima sociaux)

Indicateur de parité hommes / femmes dans les projets soutenus par la collectivité

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le projet territorial intègre-t-il une stratégie volontariste en **termes de lutte contre les grandes précarités** ?

Existence d'une stratégie organisée de lutte contre les grandes précarités intégrant :

- le retour à l'emploi oui non
- la disparition des logements insalubres oui non
- la réponse aux situations d'urgence oui non
- la santé des populations les plus précaires oui non
- l'exercice des droits fondamentaux oui non
- l'exercice de la citoyenneté pour les personnes en difficulté oui non
- la perte d'autonomie oui non

Indicateurs stratégiques

Indicateur de vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie (logements, déplacements)
(indicateur en cours de développement par le CERTU :
A court terme : nombre d'impayés EDF sur le territoire)

Indicateurs secondaires

Nombre d'impayés EDF sur le territoire (cf INSEE)

Part du budget logement des allocataires de l'APL

Efficacité des dispositifs de réponse à l'urgence sociale (autonomie, enfance en danger, ...)

Proportion de logements d'urgence par hab. ou appels au SAMU

Proportion des logements insalubres ou indignes, réhabilités par la collectivité, avec souci de performance environnementale
Moyenne du prix du foncier / moyenne nationale

Nombre d'emplois en télétravail par secteur, relativement au total des emplois du secteur
Taux de croissance des prix de vente et des loyers
Nombre de logements spécifiques (étudiants, personnes âgées, handicapées...)

Part de logements locatifs sociaux (LLS) dans le total des logements et dans les nouveaux programmes

Ecart entre le taux de LLS communautaire, celui de chaque commune, et nb. de communes où l'écart est > à 5 points (spécifique aux intercommunalités)

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

La stratégie territoriale intègre-t-elle une ambition en termes de **coopération entre territoires au service du développement durable** ?

Participation à un **réseau de solidarités entre territoires** en matière de développement durable

- non | en cours de mise en œuvre | réseau dans des pays développés | réseau avec des pays émergent ou en développement

Existence d'une ou plusieurs **coopérations ayant abouti à des projets concrets** :

avec un pays en développement ou émergent oui non
avec un autre territoire développé (France, étranger) oui non

Pour les territoires regroupant plusieurs communes :

Existence d'une TPU oui non

Existence d'une dynamique de réseaux intra-territoriaux sur les enjeux prioritaires de développement durable

- non | réseau d'échanges d'expériences | réseau avec partenariats de projets

Prise en compte du potentiel fiscal dans le financement des projets

- non | oui

La collectivité est-elle **exemplaire** dans ses pratiques internes ?

Existence d'objectifs chiffrés de cohésion sociale (handicap, parité, non discrimination, ..) dans la politique de gestion des ressources humaines

- non | en cours d'élaboration | oui

Indicateurs stratégiques

Budget de la collectivité affecté à la solidarité internationale et au développement

(coopération décentralisée, aide à des associations et actions d'aide au développement)
(objectif national : 0,7% du PIB)

Part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité

Ecart / à l'intégration de 6% de personnes handicapées (= seuil minimum imposé par la loi)

Part des femmes dans les postes de direction et parmi les élus

Indicateurs secondaires

Coopération inter-territoire

Nombre d'acteurs ou d'habitants bénéficiant de projets de coopération inter-territoire (France, étranger) sur des enjeux prioritaires de développement durable

Nombre de projets formalisés avec convention
Nombre d'acteurs ou d'habitants participants aux projets

Budget alloué à la coopération inter-territoire
Moyens (temps, financement) alloués à des actions de coopération décentralisée Nord Sud

Coopération intra-territoire

Nombre de participants aux temps, actions d'échanges mis en place

Mesure de la coopération de proximité (TPU, Projets de pays, CC, PLU intercommunaux) en nombre et par rapport à la surface (pour les départements)

Pourcentage d'apprentis, de stagiaires, dans les services de la collectivité

Part des employés de plus de 55 ans

Egalité d'accès à l'emploi (hommes/ femmes ; seniors, jeunes, minorités...)

Indicateur de mobilité interne

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

5- Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

Engagements Grenelle

- Généraliser les plans locaux de prévention des déchets obligatoires (dans le cadre des plans départementaux de gestion des déchets ménagers)
 - objectif de prévention pour les déchets municipaux : **5 à 7 kg de moins par habitant et par an**
 - objectif de recyclage :
 - pour les déchets ménagers : **35% à 60% en 2015** contre 19% en 2004
 - pour les déchets des entreprises, hors BTP et agriculture, **passer de 68% en 2004 à 75% en 2012**
- **Valorisation poussée des déchets organiques** ciblant en priorité les cantines, hôpitaux, marchés
- Amélioration sanitaire de la matière organique destinée au retour au sol, développement de la méthanisation encadrée au plan sanitaire
- Accroissement important du **recyclage des déchets dans le bâtiment et les travaux publics**
- **Création de « pôle synergie »**, groupements d'employeurs sur les ZA engageant un responsable environnement pour la gestion collective des zones, par contrat entre l'Etat et les collectivités territoriales volontaires
- **Réduire de 50% en 2012 la consommation de papier** des administrations, utiliser **100% de papier recyclé** à partir de 2012 dans les administrations
- Privilégier l'**usage du bois certifié** dans la construction publique – 100% pour l'Etat en 2010

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le projet territorial favorise-t-il la **rencontre d'acteurs diversifiés** et l'émergence de **projets nouveaux** en matière de consommation et production responsables ?

Existence de **dispositifs de rencontre** et d'échanges entre **acteurs diversifiés** autour du thème de la consommation et la production responsables

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> temps d'échanges ponctuels | <input type="checkbox"/> rencontres régulières |
|------------------------------|---|--|

Emergence de projets collectifs autour de la production et de la consommation responsables

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> réflexion collective en cours | <input type="checkbox"/> existence de projets collectifs |
|------------------------------|--|--|

Organisation, par la collectivité ou avec son soutien, de la **collecte des déchets des entreprises**

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> actions ponctuelles | <input type="checkbox"/> mise en contact des entreprises entre elles | <input type="checkbox"/> action organisée |
|--|--|---|

Le projet territorial vise-t-il la mobilisation des décideurs économiques vers une **production responsable** ? (filieres durables, aménagements de ZA durables, ...)

Accompagnement des entreprises et des acteurs du développement local vers des modes de production et des filières durables ?

- | | | | |
|------------------------------|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> mise à disposition d'information, d'outils, guides, rencontres... | <input type="checkbox"/> animation territoriale | <input type="checkbox"/> groupes actifs et structurés |
|------------------------------|--|---|---|

Pour les parcs d'activités :

Existence d'un gestionnaire, porteur du développement durable, pour chaque parc d'activités du territoire

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui |
|------------------------------|------------------------------|

Prise en compte de la maîtrise des flux (matière, énergie, transport, produits, eau, ..) lors des choix d'implantation et définition des spécificités des parcs d'activités, en lien avec les flux du territoire

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> pour le fonctionnement du parc | <input type="checkbox"/> pour le fonctionnement du parc et ses entreprises |
|------------------------------|---|--|

Indicateurs stratégiques

Quantité de déchets ménagers collectés par habitant

Part des parcs d'activités du territoire, engagés dans des démarches responsables (pourrait également être suivi le nombre et non la part)

Nombre d'emplois créés dans les filières de production durable (agriculture biologique, filières courtes, amap, tourisme durable, éco entreprises et éco-industries), **l'économie sociale et solidaire, et les activités économiques innovantes pour un développement durable** (services environnementaux, éco-industries, BTP en construction durable, haute technologie)

Indicateurs secondaires

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (par mode de valorisation) **Part des déchets du BTP et des entreprises recyclés ou valorisés**

Part du territoire couvert par la collective sélective
Coût net TTC du service public des déchets par habitant

Nombre (ou part) des entreprises du territoire engagées dans des démarches socialement responsables (de type RSE, ou labellisés) et nombre de salariés correspondants

Nombre de bénéficiaires d'actions d'éducation / sensibilisation pour une consommation responsable (habitants, services, salariés, décideurs économiques,..)

Nombre d'acteurs (par type) et nombre de chefs d'entreprise ayant participé à des rencontres sur la production et la consommation responsables, organisées avec le soutien de la collectivité

Pourcentage des m² de bureaux neufs HQE ou en haute performance énergétique (rapporté au nombre de m² neufs)

Part des exploitations agricoles en agriculture biologique (commande lancée pour l'étude d'un label d'agriculture durable lors du Grenelle - sous réserve)

Nombre d'emplois dans des projets de tourisme durable et entreprises de tourisme engagées dans des démarches certifiées de développement durable

Nombre d'adhérents à des AMAP (ou équivalent)
Part des échanges de produits et services favorisés par des monnaies ou des systèmes d'échanges complémentaires (SEL, Sol,...)

Nombre d'emplois ou de filières créés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire
Nombre d'emplois maintenus ou créés dans des associations soutenues, aidées ou accompagnées par la collectivité

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le projet territorial
 vise-t-il le
 développement d'une
**consommation et de
 pratiques
 responsable ?**

Existence d'une stratégie locale partagée d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables auprès des habitants et acteurs locaux, sur 2 points clés :

- réduction à la source, tri et valorisation des déchets

non | oui

- pratiques de consommation et d'achat responsables

non | oui

Soutien à la diffusion de modules de formation sur la responsabilité sociale ou environnementale dans les lieux de formation (continue, initiale, courtes, longues...)

non | oui

Existence d'une politique fiscale incitant production et consommation responsables

non | oui

Le projet territorial
 prévoit-il l'**adaptation
 de l'économie locale,
 des emplois et des
 formations** aux
 évolutions à venir ?

Existence d'une **démarche prospective partagée** avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation professionnelle, en termes de développement durable (changement climatique / limitation des matières premières / démographie...):

- portant sur les activités économiques et métiers d'avenir

non | en projet | oui

- portant sur les besoins en formation et compétences nouvelles

non | en projet | oui

- relayée au niveau de la politique régionale pour la formation professionnelle et l'emploi

non | en projet | oui

Existence d'**études de besoins** préalables aux implantations à la décision de développement de zones d'activités

non | en projet | oui

Indicateurs stratégiques

**Part des aides accordées par
 la collectivité, soumises à des
 critères sociaux et
 environnementaux**

(aides accordées à d'autres
 collectivités, aux acteurs
 économiques, aux acteurs
 associatifs, à des acteurs
 institutionnels ou para-publics,
 à des individus, etc...)

Indicateurs secondaires

**Nombre de personnes formées ou
 accompagnées vers des compétences nouvelles**
 (dans des métiers en lien avec la production et la consommation durable)

Indicateur synthétique de fragilité économique

Taux d'occupation des ZA existantes

Nombre d'emplois créés grâce à des pépinières
 d'entreprises
 Nombre d'emplois créés liés aux grands
 équipements de recherche et pôles de
 compétitivités... intégrant les considérations de
 développement durable

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

La collectivité est-elle **exemplaire** dans ses pratiques internes ?

Engagement des agents dans des comportements plus responsables

information | engagement formalisé | charte signée et appliquée

Formation du service achat

non | oui

Participation à des réseaux d'échange d'expérience « commande publique et collectivités »

non | en cours | oui

Indicateurs stratégiques

Part des marchés de la collectivité, intégrant des critères sociaux et environnementaux
en nombre de marchés et en montant financier

Indicateurs secondaires

Quantité de déchets produits (rapporté au nombre d'agent)

Consommation de papier (rapporté au nombre d'agent)

Nombre de ramettes A4 achetées (rapporté au nombre d'agent)

Part du papier acheté en papier recyclé

Prise en compte de la fin de vie des produits dans les marchés

Proportion d'achat de bois certifié ou provenant de forêt gérés durablement

Prise en compte des cibles HQE ou équivalent lors de la construction et la rénovation de bâtiments de la collectivité

Economies financières réalisées sur le fonctionnement de la collectivité grâce à l'agenda 21 (énergie, eau, fournitures)

Part des investissements et des achats de la collectivité ayant fait l'objet d'une approche en coût global

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions et indicateurs stratégiques pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable

Tableaux Eléments déterminants

6- Participation

7- Pilotage du projet

8- Transversalité

9- Evaluation

10- Stratégie d'amélioration continue

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

6 - Participation

Questions évaluatives

Existence d'une charte, d'un règlement de la participation, clarifiant notamment les « règles du jeu » et le rôle de chacun

non | oui, formalisé

Formulation des valeurs et principes de la participation dans la vie du projet territorial (transparence, égalité de traitement, argumentation...)

non | oui, formalisé

Existence d'un recensement des acteurs à associer à la démarche (type d'acteurs, compétences ou expertise, échelle territoriale d'intervention)

non | oui, formalisé

Diversité des habitants et acteurs associés (cocher si oui)

géographique | sociologique (genre, âge, CSP, communauté...) | statutaire (association, entreprise, indépendant, institutions publiques...)

Existence d'un repérage des lieux de mobilisation et des dispositifs de mobilisation déjà existants (listing, cartographie,...)

oui | en cours | non

Clarification du niveau de participation retenu pour chaque étape de la vie du projet de territoire, et du rôle de chacun (cocher si oui)

	Information	Consultation	Concertation	Co-construction
enjeux partagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Orientations stratégiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
moyens d'actions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans quelle mesure les **objectifs et les règles** de la participation ont-ils été formalisés clairement ?

Existence d'une **instance permanente de concertation** ?

non | oui, formalisé

Si oui, **sa composition** recherche-t-elle le plus possible, à **représenter** la **diversité** des acteurs et habitants du territoire ?

non | oui, représentativité des acteurs | oui, représentativité des habitants | oui, représentativité des acteurs et habitants

Les conditions de **pérennisation et de renouvellement** de l'instance de concertation sont-elles assurées ? | non assurées ?

L'instance de concertation **s'ouvre-t-elle selon les étapes du projet**, plus largement, à de nouveaux acteurs ou aux habitants, lorsque cela est pertinent ?

oui | non

L'instance dispose-t-elle d'une capacité de **production d'avis** aux différentes étapes du projet de territoire ?

oui | non

Existe-t-il une **instance permanente de concertation** ?

Indicateurs stratégiques

Part, nombre, âge, origine géographique et diversité des habitants et acteurs contribuant au projet territorial de développement durable

(la contribution concerne l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet territorial de développement durable)

Indicateurs secondaires

Nombre de téléchargements des documents de travail de l'agenda 21 pendant son élaboration
Niveau de participation et diversité des personnes traditionnellement peu impliquées dans les processus publics

Nombre d'acteurs et d'habitants ayant participé au moins 3 fois à des séances de travail durant l'élaboration de l'agenda 21

Nombre de contributions écrites reçues dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet territorial de développement durable

Niveau d'implication du Conseil de Développement dans le Projet territorial de DD (pour les Pays, les PNR, les agglos)

Satisfaction des participants aux instances et dispositifs participatifs permanents mis en œuvre (enquête ciblée sur leur fonctionnement, leur dynamisme, leur prise en compte, leur pérennisation)

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Les **modalités de mise en œuvre** de la concertation sont-elles satisfaisantes ?

Mise en œuvre de **modalités d'expression permettant de faire exprimer à la fois ce qui fait dissensus et consensus (gestion de conflit)**

non | oui, formalisé

Mise en œuvre de **modalités pour intégrer et croiser les expertises et savoirs de chacun**

information | dialogue | débat contradictoire | recherche de consensus

Mise en œuvre de **modalités innovantes de travail collectif** dans les temps participatifs, permettant de croiser les 4 niveaux suivants d'implication

information | écoute | dialogue | co-construction

Mise en œuvre d'**outils variés et ciblant tout type de public, facilitant l'accès à l'information et la participation à l'agenda 21**

site interactif | lien régulier avec les acteurs et habitants | autres outils interactifs

Les **apports de la participation** sont-ils pris en compte à chaque étape ?

Intégration des apports de la participation

étape	formalisation de la prise en compte des propositions
enjeux partagés	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
orientations stratégiques	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
programmation d'actions	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
évaluation	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Mention explicite dans les divers documents des thèmes / points faisant dissensus, consensus... ayant requis médiation

non | oui, formalisé

La participation a-t-elle permis de **démultiplier les actions collectives** ?

Existence de sujets, autour desquels une dynamique collective (interne ou externe) a abouti à des actions

aucun | 1 à 5 sujets | plus de 5 sujets

Existence d'initiatives nouvelles portées par les acteurs ou des habitants du territoire, en matière de développement durable

non | oui, acteurs organisés | oui, habitants

Indicateurs stratégiques

Satisfaction des habitants et des acteurs au regard du processus participatif et du contenu du projet territorial de développement durable

Indicateur qualitatif - à intégrer dans une enquête (*)

Part des initiatives ou des actions du projet territorial de développement durable générées par le processus participatif

Indicateurs secondaires

Nombre de politiques revisitées ou de projets structurants ayant fait l'objet d'un débat participatif

Nombre d'adhérents à la vie associative locale
Taux d'abstention aux élections locales
Fréquentation de lieux de coproduction et apprentissage collectif (ex : université populaire...)

Plus value perçue (en interne, en externe) de la participation dans le projet territorial de développement durable par rapport aux autres concertations réglementaires

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

* L'indicateur ferait l'objet d'une étude complémentaire pour sa définition opérationnelle

7- Pilotage du projet

Questions évaluatives

Le projet territorial bénéficie-t-il d'un **portage politique fort** ?

Niveau du portage politique (cocher si oui)

maire ou président | maire adjoint ou vice président | conseillers

Mobilisation régulière (biannuelle au moins) d'une part significative des élus du conseil

moins de 5% d'entre eux | entre 5% et 15% | entre 15% et 50% | plus de 50%

Formalisation politique des décisions aux étapes stratégiques de l'agenda 21

étape	existence d'une délibération
1. lancement d'une démarche	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2. enjeux partagés	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3. orientations stratégiques	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4. moyens attribués au plan d'actions	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5. résultats de l'évaluation	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Existe-t-il une **instance d'orientation stratégique** ?

Production systématique d'un avis, par l'instance d'orientation stratégique, en amont des décisions stratégiques ?

non | oui, pour certaines décisions | oui, pour la majorité des décisions

Existence d'un **lien entre l'instance d'orientation stratégique et l'instance permanente de concertation aux différentes étapes de la vie du projet territorial**

enjeux et orientations stratégiques | mise en œuvre des actions | évaluation

Indicateurs stratégiques

Part des étapes du projet territorial de développement durable faisant l'objet d'une délibération

(étapes concernées: lancement, enjeux, orientations stratégiques, plan d'actions et moyens, résultats de l'évaluation)

Indicateurs secondaires

Fréquence des réunions d'une commission agenda 21 / projet territorial de développement durable local réunissant tous les élus (*Nombre par étape*)

Taux de participation à la coordination opérationnelle

Part des élus de la structure porteuse associés et participants régulièrement (au moins 2 fois par an) aux comités de pilotages de la démarche du projet territorial de développement durable

Part des actions de l'agenda 21 ayant fait l'objet d'une délibération

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le projet territorial bénéficie-t-il d'un **pilotage opérationnel « efficace »** ?

Existence d'un **comité opérationnel, dont la fonction et les responsabilités sont formalisées** :

oui | non

Existence d'un **mode de travail par projet**

ponctuel et non formalisé | dans le cadre de l'agenda 21 | sur l'ensemble de la collectivité, formalisée

Existence d'outils, de type tableaux de bord, **permettant de suivre régulièrement l'avancée du projet**

non | oui, niveau des actions | oui, niveau stratégique

Les **moyens** nécessaires au pilotage sont-ils **prévus et mobilisés** ?

Existence d'une **mission pérenne dédiée au développement durable**

non | oui | oui, avec mission formalisée

Existence de **moyens financiers dédiés au projet** :

non, car réallocation des moyens courants | oui, pour pilotage et coordination | oui, pour autres actions spécifiques

Existence de moyens dédiés à la **prospectivité territoriale ou au débat sur l'avenir à long terme du territoire, ses besoins, ses ressources, ses limites**

non | sur quelques politiques | sur l'ensemble des politiques

Indicateurs stratégiques

Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage du projet territorial de développement durable

Indicateurs secondaires

Fréquence des réunions d'une cellule des directeurs de service

Représentativité et diversité des acteurs associés à la préparation de la décision du syndicat mixte (pour les PNR)

Moyens humains et budgétaires dédiés au pilotage et à la coordination

Fréquence des réunions de la mission dédiée au projet territorial de développement durable (nombre par étape)

Moyens financiers affectés à l'animation du projet

Moyens humains dédiés

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

8- Transversalité

Questions évaluatives

Le projet territorial permet-il **l'articulation des actions, des compétences, et des stratégies** ?

Mobilisation des **différentes échelles de territoires**

non | oui, les échelles infra | oui, les échelles infra et supra

Articulation des différentes stratégies sectorielles présentes sur le territoire (ex : Urbanisme, déplacements, développement économique, environnement, social, culture, sport, éducation...)

non | oui, pour certaines | oui, pour toutes les stratégies, de manière formalisée

Existence d'**outils d'incitation ou d'accompagnement** de démarches globales des acteurs locaux en matière de développement durable (Agendas 21 de communes, d'établissements scolaires, ..)

non | oui, en cours d'élaboration | oui, mis en œuvre

L'**organisation interne** favorise-telle la transversalité ?

Existence d'une transversalité dans :

les méthodes de travail | l'organisation des services | l'animation des projets | la conduite des politiques sectorielles

Positionnement stratégique transversal du service dédié au DD dans l'organisation de la collectivité

non | oui, mais rattaché à un service technique | oui, rattaché à la direction générale ou équivalent

Existence d'une organisation interne favorisant la mobilisation de tous les agents autour du développement durable :

non | correspondants développement durable dans les services | intégration du développement durable dans les métiers et fiches de poste des agents

Indicateurs stratégiques

Part des dispositifs et des politiques dont la délibération explicite leur articulation avec le projet territorial de développement durable (et spécifiquement les 5 finalités du développement durable)

Appréciation de la transversalité des pratiques par les agents et les élus (*)

Indicateurs secondaires

Nombre de rencontres avec les territoires (infra, supra, voisins) visant l'articulation des compétences et des projets
Nombre d'acteurs territoriaux se référant au projet territorial de développement durable
Taux de maîtrise d'ouvrage externe parmi les actions de l'agenda 21

Part des directions ou services mobilisés autour du projet

Nombre de délibérations co-présentées par deux élus au moins, après co-rédaction du texte
Taux de participation aux réunions inter-services portant sur le projet territorial
Nombre de politiques ou projets construits avec plusieurs services

Part des fiches de poste intégrant le développement durable
Fréquentation d'espaces de travail collaboratifs (réunions, site)
Nombre d'actions inter-services (hors juridiques et financiers)

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

La prise de décision s'appuie-t-elle sur une mise en évidence des impacts croisés et des finalités du développement durable ?

Existence et utilisation d'outils d'aide à la décision de type grille de questionnement ou critères DD

- | | | | |
|------------------------------|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> outil en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> appliqué sur quelques projets ou politiques | <input type="checkbox"/> appliqué à toutes les politiques |
|------------------------------|---|--|---|

Prise en compte des impacts croisés et finalités dans les prises de décisions de la collectivité (cartouche DD dans les délibérations, autres...)

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, décision sur la base d'analyse développement durable pour certains projets et politiques | <input type="checkbox"/> oui, décision sur la base d'analyse développement durable pour l'ensemble des projets et politiques |
|------------------------------|--|--|

Enrichissement de la décision par les résultats d'autres évaluations

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> étude d'impact et évaluation environnementale | <input type="checkbox"/> étude d'impact social | <input type="checkbox"/> étude d'impact économique |
|--|--|--|

La transversalité s'exprime-t-elle par un engagement de responsabilité sociale et environnementale interne ?

Existence d'un engagement de responsabilité sociale et environnementale (RSE ou exemplarité interne)

- | | | | |
|------------------------------|---|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> formalisé | <input type="checkbox"/> en cours d'évaluation |
|------------------------------|---|------------------------------------|--|

Existence de moyens d'animation de cette RSE

- | | | |
|------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, à temps partiel | <input type="checkbox"/> oui, à temps plein |
|------------------------------|---|---|

Indicateurs stratégiques

Nombre de démarches de développement durable accompagnées, incitées ou mises en réseaux dans le cadre du projet territorial de développement durable
(concerne des démarches de territoires infra, ou d'acteurs – ex : agenda 21 d'établissements scolaires, bailleurs sociaux, etc....)

Indicateurs secondaires

Part des délibérations s'appuyant sur une analyse développement durable de son incidence sur les 5 finalités du développement durable

Nombre d'agendas 21 d'établissements scolaires sur le territoire (écoles, collèges, lycées) incités ou accompagnés par le projet territorial de développement durable
Nombre d'agendas 21 de territoires infra incités ou accompagnés par le projet territorial de développement durable

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

9- Evaluation

Questions évaluatives

Le dispositif d'évaluation est-il **formalisé** ?

A-t-on défini son usage, ses cibles ? pourquoi il est mis en œuvre ?

- non | oui, par une note interne | oui, par une note communiquée à l'externe

Sur quels niveaux porte le dispositif d'évaluation ?

- territoire | stratégie et objectifs | programme d'actions | modes de faire

Des indicateurs et des objectifs chiffrés sont-ils définis ?

- non | oui, indicateurs | oui, objectifs chiffrés pour quelques indicateurs clefs

Existence d'un dispositif pérenne de renseignement des indicateurs ?

- non, pas formalisé | oui, organisé

La formalisation du dispositif d'évaluation fait-elle l'objet d'une appropriation politique et managériale

- non | oui, validé par le DGS ou équivalent | oui, validé par les élus

L'évaluation est-elle **participative** (associe-t-elle les habitants, l'ensemble des partenaires, les services) ?

Participation aux différentes étapes de l'évaluation

étapes de la démarche d'évaluation	participation des...		
	habitants	partenaires	services
choix du dispositif	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
choix des indicateurs	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
renseignements des indicateurs	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
suivi des résultats	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Existence de moyens et de temps dédiés à l'apprentissage collectif de l'évaluation du projet territorial

- non | oui, dans chaque service | oui, à destination des élus | oui, à destination des acteurs partenaires

Indicateurs stratégiques

Pourcentage des objectifs stratégiques affectés d'un indicateur de résultat (ou tendance) quantifié, assorti d'une échéance et suivi régulièrement

Nombre, âge et diversité des habitants et acteurs associés à l'évaluation du projet territorial de développement durable

Indicateurs secondaires

Indicateur sur le lien entre la stratégie et le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Part des agents et des élus ayant suivi une formation à l'évaluation

Nombre d'élus et d'agents mobilisés dans le dispositif d'évaluation

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Questions évaluatives

Le dispositif
d'évaluation se
révèle-t-il
satisfaisant et utile ?

L'évaluation permet- elle d'évaluer effectivement :

- l'atteinte des objectifs stratégiques fixés ? oui non
- la progression du territoire au regard du développement durable ? oui non
- l'atteinte des objectifs opérationnels ? oui non
- l'organisation interne et les modes de faire ? oui non

Les résultats de l'évaluation permettent-ils de faire évoluer :

- les missions dans les champs de compétences de la collectivité ? oui non
- les objectifs initialement retenus ? oui non
- l'organisation interne et les modes de faire ? oui non
- l'investissement des acteurs du territoire ? oui non

Les résultats de
l'évaluation sont-ils
communiqués de
manière claire et
accessible pour tous

Mise en ligne des indicateurs renseignés

- non | oui, sur l'intranet | oui, sur internet

Communication des résultats de l'évaluation et de ses recommandations

- non | oui, en interne | oui, en externe

Indicateurs stratégiques

**Pourcentage des
recommandations issues de
l'évaluation qui sont suivies
d'effets**

**Part des indicateurs
stratégiques dont l'évolution
est rendue publique**

Indicateurs secondaires

**Nombre de suggestions et de contributions
d'acteurs externes et d'habitants sur
l'évaluation du projet territorial**

**Nombre et fréquence d'actions de
communication sur les indicateurs stratégiques**

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

10- Stratégie d'amélioration continue

Questions évaluatives

Existence d'une démarche partagée d'amélioration continue (chemin, étapes, progression...)

- non | en cours d'élaboration | formalisé et transparente | en cours d'évaluation

Le projet territorial est-il inscrit dans une démarche d'amélioration continue **formalisée et transparente** ?

Le projet territorial fait-il l'objet d'une programmation dans le temps et d'une progressivité ?

- non | programmation dans le temps des actions | programmation dans le temps des objectifs chiffrés

Dans quelle mesure les marges de progrès identifiées sont-elles partagées?

- au sein des instances de décision DD | auprès d'une majorité des services | avec des acteurs externes

Existence de temps de rencontre, d'échanges et de débat en interne

- non | épisodique | périodique

Existence d'une politique de formation continue des agents et élus sur le développement durable

- méthode projet | concertation, participation | mise en œuvre du développement durable | développement durable décliné par métier

Les **agents et les élus** s'inscrivent-ils dans une logique d'**apprentissage collectif et continu** ?

Evolution constatée dans les modes de management

- Transversalité oui non
Co-construction oui non

Participation de la collectivité à des réseaux développement durable

- non | oui, épisodique | oui, régulière

Indicateurs stratégiques

Taux de réalisation du (des) programme (s) d'action

Taux d'atteinte des objectifs stratégiques fixés

Appréciation du changement et de l'appropriation du développement durable dans les pratiques des agents et élus (*)

(appréciation du niveau de satisfaction et du niveau de mobilisation, par enquête périodique, concerne l'ensemble des politiques et champs d'actions de la collectivité)

Indicateurs secondaires

Part de références à l'évaluation du projet dans les délibérations

Fréquence de réactualisation du projet territorial de développement durable

Nombre de jours (ou temps) consacrés à la construction d'une culture partagée par agent, par élu

Nombre de démarches développement durable proposées par les services à la mission développement durable

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

* L'indicateur fait l'objet d'une étude complémentaire pour sa définition opérationnelle

Questions évaluatives

Le projet territorial suscite-t-il **l'innovation** en termes de développement durable ?

Existence d'incitation à des expérimentations innovantes pour intégrer le développement durable

- | | | | | | | |
|------------------------------|--|--|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | | <input type="checkbox"/> en cours de réflexion | | <input type="checkbox"/> en cours d'expérimentation | | <input type="checkbox"/> rédaction d'appels à projet |
|------------------------------|--|--|--|---|--|--|

Evaluation et transfert de ces expérimentations

- | | | | | | | |
|------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | | <input type="checkbox"/> oui pour l'évaluation | | <input type="checkbox"/> oui pour le transfert | | <input type="checkbox"/> oui pour les deux |
|------------------------------|--|--|--|--|--|--|

Le projet territorial permet-il la mise en **mouvement des acteurs** dans une dynamique de développement durable ?

Niveau d'importance des critères de développement durable dans les aides apportées par la collectivité (conditionnalité)

- | | | | | | | |
|--------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> aucun | | <input type="checkbox"/> en cours de réflexion | | <input type="checkbox"/> inscription des critères dans les cahiers des charges | | <input type="checkbox"/> application pour tout versement d'aides/subventions |
|--------------------------------|--|--|--|--|--|--|

Existence d'une animation développement durable sur le territoire

- | | | | | | | |
|------------------------------|--|--|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> non | | <input type="checkbox"/> animation auprès des associations | | <input type="checkbox"/> animation auprès des territoires infra | | <input type="checkbox"/> animation auprès des acteurs locaux |
|------------------------------|--|--|--|---|--|--|

Capacité à relayer les besoins du territoire aux partenaires supra-territoriaux (ex : les besoins en compétences et formation nouvelles auprès des acteurs de la formation professionnelle (bassin d'emploi, région))

- | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> insuffisante | | <input type="checkbox"/> suffisante | | <input type="checkbox"/> très suffisante |
|---------------------------------------|--|-------------------------------------|--|--|

Indicateurs stratégiques

Nombre d'initiatives collectives et de partenariats contractualisés mobilisant acteurs et habitants en matière de développement durable

Indicateurs secondaires

En gras, figurent les idées / questions évaluatives prioritaires

Annexe 1 : liste des personnes ayant participé au dispositif

Chargés de mission et responsables techniques des collectivités membres du groupe de travail évaluation

Aurillac – Benoît Lemozit
 Beynat (représenté par Notre Village) – Céline Pinot
 Conseil général de l'Essonne – Serge Aguilar, Elodie Vaxelaire, Ophélie Anquet
 Conseil général de la Gironde – Julie Chabaud, Sébastien Keiff
 Conseil général de l'Isère – Benoît Gouin, Catherine Dufour
 Echirolles – Séphane Durand
 Gap – Martine Marlois-Halbout, Jean-Bernard Gabet-Fournier
 Grand Lyon – Stéphane Weiss, Nadia Mabille
 Lille Métropole – Alice Browaeys, Emilie Beauvois, Claire Joanny, Audrey Peroti
 Maurepas – Caroline Lucas-Leblanc, Frédéric Desmaisons
 Nantes Métropole – Elisabeth Ortholan, Maryline Guillard
 Orléans – Nelly Bonnefoy
 Pays Basque – Philippe Arretz
 Rennes Métropole – Isabelle Lechevallier, Paméla Menard
 Rillieux-la-Pape – Pauline Perquis
 Toulouse – Guillaume Cantagrel

Personnes ressources membres du groupe de travail évaluation

Association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) / Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable – Marie Chéron
 Agence Régionale pour l'Énergie et l'Environnement Île-de-France - Judith Vigier
 Ademe – Muriel Jeanneret, Eric Prudhomme
 Rhône-Alpes Energie Environnement - Laurent Cogérino, Peter Szerb
 Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées - Martine Mathorel
 Société Française d'Évaluation, groupe collectivités et évaluation - Eric Plottu

Personnes ressources, participants ponctuels au GTE ou sollicités pour apports suivant les points traités

Institut français de l'environnement (Ifen) – Jacques Moreau
 Centre d'Étude sur les Réseaux, les Transports l'Urbanisme et les constructions (Certu) – Daniel Pillant
 Observatoire National de l'Actions Sociale Décentralisé (ODAS) – Claudine Padieu, Directrice scientifique
 Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) – Ute Cornec et Isabelle Sery
 Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise (OREE) – Sylvie Bernard, Dimitri Coulon, Paul Schalchli
 Entreprises, territoires et développement (ETD) – Frédérique Dequiedt
 Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale (Adels) – Céline Braillon
 Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) – Jean-Christophe Lipovac
 Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise – Karine Baudy
 Commissariat général au Développement Durable (MEEDDAT) – Elen Lemaitre
 Conseil général de la Seine et Marne – Marie-Lise Breure-Montagne
 Conseil général de l'Allier, Catherine Siebert
 Fontaine - Marie Dechaume
 Conseil général de l'Oise - Aurélie Hivet
 Clichy – la – Garenne - Dana Pavic

Ont été également consultés pour apporter leur expertise sur les fiches de certains indicateurs, divers services du MEEDDAT, l'Ademe et d'autres partenaires.

Membres du comité de pilotage du dispositif

Association des Communautés Urbaines de France - Philippe Angotti, Olivier Landel
Association des Départements de France - Christian Riquelme, Matthieu Joubert
Association des Maires de France - Gwenola Stephan
Association des Maires des Grandes Villes de France - Anne Laborie
Association Notre Village - Céline Pinot
Association de Promotion et de Fédération des Pays - Catherine Sadon
Fédération des Maires des Villes Moyennes - Jean Sébastien Savourel
Fédération des Parcs Naturels Régionaux - Olivia Favre
Mairie-Conseils - Yves Gorgeu
MEEDDAT - CGDD, Mission d'appui à l'évaluation pour les services déconcentrés - Michèle Phelep
Comité 21 / Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable - Dorothée Briault, Antoine Charlot
Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires - Observatoire des Territoires - Odile Bovar
Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement Île-de-France - Sophie Dedieu
Ademe - Françoise Garcia

Elus de collectivités

Lille Métropole - Alain Bernard, Vice-Président en charge de l'évaluation
Conseil général de l'Isère - Catherine Brette, conseillère générale déléguée à l'Agenda 21
Ville d'Orléans - Marie Cugny-Seguine, adjointe au développement durable
Ville de Gap - Christine Farret, adjointe Environnement et développement durable
Ville de Rillieux-la-Pape - Renaud Gauquelin, Maire et Catherine Vial
Conseil général de la Gironde - Hervé Gillet, élu référent agenda 21 - Président de la commission emploi-insertion
Ville d'Aurillac - Mireille Laborie, adjointe à la démocratie locale et au développement durable
Ville de Toulouse - Régine Lange, adjointe en charge du développement durable
Ville de Maurepas - Lucile Mettetal, adjointe déléguée au développement durable et au Plan Local d'Urbanisme
Ville d'Echirolles - Guy Rouveyre, premier adjoint en charge du développement durable et de la cohésion sociale
Pays Basque - Jean-Baptiste Etcheto, président du Conseil de développement du Pays Basque

MEEDDAT - commissariat général au Développement durable

André-Jean Guérin, ex-directeur adjoint, président du groupe de pilotage
Nathalie Vicq-Thepot, ex-responsable du bureau des Territoires
Sandrine Fournis, responsable du bureau des Territoires
Magali Bardou, chargée de mission en charge du projet

Assistance technique à l'animation, l'élaboration et l'expérimentation du référentiel

ABCD-Durable, en partenariat avec Cités Plume :
Corinne Blanchet, gérante d'ABCD-Durable
Claire Brivet, chargée d'étude ABCD-Durable
Mélanie Favier, chargée d'étude ABCD-Durable
Séraphine Rossi, Sophie Barla, stagiaires ABCD-Durable

Annexe 2 : principes de l'évaluation en France, selon la Charte de la Société Française de l'Évaluation (modifiée en 2006)

Pluralité

L'évaluation s'inscrit dans la triple logique du management public, de la démocratie et du débat scientifique. Elle prend en compte de façon raisonnée les différents intérêts en présence et recueille la diversité des points de vue pertinents sur l'action évaluée, qu'ils émanent d'acteurs, d'experts, ou de tout autre personne concernée. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue se traduit — chaque fois que possible — par l'association des différentes parties prenantes concernées par l'action publique ou par tout autre moyen approprié.

Distanciation

L'évaluation est conduite de façon impartiale. Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel informent les autres partenaires de tout conflit d'intérêt éventuel. Le processus d'évaluation est conduit de façon autonome par rapport aux processus de gestion et de décision. Cette autonomie préserve la liberté de choix des décideurs publics.

Compétence

Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel mettent en œuvre des compétences spécifiques en matière de conception et de conduite de l'évaluation, de qualité de la commande, de méthodes de

collecte de données et d'interprétation des résultats. Elles ont le souci d'améliorer et de mettre à jour leurs compétences, notamment en référence à celles en usage dans la communauté internationale de l'évaluation.

Respect des personnes

Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel respectent les droits, l'intégrité et la sécurité de toutes les parties concernées. Elles s'interdisent de révéler l'origine nominative des informations ou opinions recueillies, sauf accord des personnes concernées.

Transparence

La présentation des résultats d'une évaluation s'accompagne d'un exposé clair de son objet, de ses finalités, de ses destinataires, des questions posées, des méthodes employées et de leurs limites, ainsi que des arguments et critères qui conduisent à ces résultats. La diffusion publique des résultats d'une évaluation est souhaitable. Les règles de diffusion des résultats sont établies dès le départ. L'intégrité des résultats doit être respectée, quels que soient les modalités ou les supports de diffusion retenus.

Opportunité

Une évaluation doit être décidée lorsqu'elle est susceptible de – et organisée afin de – produire des résultats à l'égard des finalités mentionnées au préambule de cette charte : compte rendu démocratique, efficacité de la dépense, apprentissage organisationnel, facilitation d'évaluations ultérieures.

Responsabilité

La répartition des rôles entre les différents acteurs de l'évaluation est établie dès le départ de façon à ce que toutes les fonctions de celle-ci soient bien prises en charge (définition du mandat, pilotage du processus, enquêtes et analyses, formulation du jugement et des recommandations éventuelles, diffusion des résultats). Les personnes et institutions participant au processus d'évaluation mobilisent les moyens appropriés et fournissent les informations nécessaires à la conduite de l'évaluation. Elles sont conjointement responsables de la bonne application des principes énoncés dans cette charte.

Annexe 3 : Quelques initiatives complémentaires au référentiel (identifiées en décembre 2008)

ADF (Association des Départements de France) : Contribution à l'élaboration d'un guide de l'évaluation des politiques publiques, Laurent Djezzar, Céline Gateau-Leblanc, élèves administrateurs territoriaux, Promotion Lucie Aubrac – 162 p – 2 avril 2008

<http://www.departement.org/>

Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable : Repères sur l'évaluation au regard du développement durable - Ateliers de l'Observatoire 28 juin et 20 décembre 2007 – 84 p – 2008

<http://observatoire-territoires-durables.org>

ARENE Île-de-France (Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement) : Travaux sur des outils et méthodes pour organiser le dispositif d'évaluation (publication mi 2009)

<http://www.arenidf.org/>

RAEE (Rhône-Alpes Énergie Environnement) : Groupe de travail régional sur l'évaluation participative, publication prévue pour fin 2009 - 2010

<http://www.raee.org>

Commission européenne : Indicateurs européens de développement durable – 20 p – 09/02/2005

<http://ec.europa.eu/sustainable>

Campagne européenne des villes durables : indicateurs de développement durable

Stratégie Nationale de Développement Durable : Indicateurs nationaux de développement durable

<http://www.ecologie.gouv.fr/3-Indicateurs.html>

Centre Ressource du Développement Durable, Manifeste pour une évaluation au regard du développement durable.

Évaluation au regard du développement durable : un investissement garanti !, Cerdd, à paraître en juin 2009.

Indicateurs régionaux de développement durable :

- Spécifiques à chaque région (ex : Île-de-France, Nord Pas De Calais, Midi-Pyrénées)

■ DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) – Observatoire des territoires : travaux de territorialisation des indicateurs européens à l'échelle régionale et départementale, publication fin 2009

<http://www.territoires.gouv.fr>

■ ARF (Association des Régions de France) : Indicateurs locaux de développement durable

■ ACUF (Association des Communautés Urbaines de France) : Étude « Vers une définition d'indicateurs de développement durable pour le pilotage de l'évaluation (le comité de pilotage des travaux s'est réuni début 2009 pour acter une grille d'indicateurs métropolitains de développement durable, dans laquelle chaque communauté urbaine pourra faire son choix. Les indicateurs seront ainsi expérimentés.)

<http://www.communautes-urbaines.com>

■ ARPE Midi-Pyrénées (Agence Régionale pour l'Environnement) : Diagnostic développement durable urbain, tome 2-les indicateurs – 45p – 2001

<http://www.territoiresdurables.fr>

Commissariat général au Développement durable
Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tél. (33/0) 1 40 81 85 21
Fax: (33/0) 1 40 81 85 59
Directeur de la publication : Michèle Pappalardo
Coordination éditoriale : Magali Bardou
Conception et réalisation : Cités Plume
Rédaction : ABCD Durable
ISSN : en cours
Dépôt légal : en cours

Crédits photos :



Laurent Mignaux



Laurent Mignaux



Laurent Mignaux



Philippe Senna



Philippe Senna



Philippe Senna



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

www.developpement-durable.gouv.fr